

Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec

**Guide d'indexation
selon le
Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval**

**Nicole Davignon
Jean Dion
Francine Vachon**

**Deuxième édition
Québec, novembre 2003**

Données de catalogage avant publication

Davignon, Nicole, 1957-

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval / Nicole Davignon, Jean Dion, Francine Vachon. – 2e éd. – Québec : Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec, 2003- .

Feuilles mobiles pour mise à jour.

Bibliogr. et webographie.

1. Université Laval. Bibliothèque. Répertoire de vedettes-matière – Guides, manuels, etc. 2. Vedettes-matière – Règles – Guides, manuels, etc. I. Dion, Jean, 1962-. II. Vachon, Francine, tech. en documentation. III. Titre.

Z695

025.49

A11B5

Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Ce guide a été réalisé par les membres du groupe de travail mandaté par le Comité permanent de catalogage du RIBG dans le cadre de la formation au Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval.

Recherche et rédaction :

Nicole Davignon
Assemblée nationale, Bibliothèque

Jean Dion
Ministère de la Culture et des Communications, Bibliothèque

Francine Vachon
Ministère des Transports, Centre de documentation

en collaboration avec :

Gilles Leblanc
Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales

Responsable de la rédaction, révision et mise à jour :

Nicole Davignon
Assemblée nationale, Bibliothèque

Table des matières

AVANT-PROPOS	7
➤ Ouvrages de référence.....	8
◆ Le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval	8
◆ Le Subject cataloging manual : subject headings (Library of Congress)	9
➤ Principales notions.....	9
◆ Pertinence du contenu	9
◆ Nombre de vedettes.....	9
◆ Spécificité des vedettes	9
◆ Importance de la notice d'autorité de la vedette-matière	9
◆ Sources utilisées pour l'indexation	10
◆ Vedettes inutiles.....	10
• Vedettes-matière thématiques inutiles	10
• Vedettes-matière géographiques inutiles	11
VEDETTES-MATIÈRE : NOTICE D'AUTORITÉ ET CODAGE MARC.....	12
➤ Notice codée 100, 110,130, 150 ou 151.....	12
◆ Éléments de données de longueur fixe 008	12
➤ Notice codée 18X.....	13
◆ Éléments de données de longueur fixe 008	13
➤ Description : informations variables (100, 110, 130 150, 151 et 18X)	14
VEDETTES-MATIÈRE AVEC SUBDIVISIONS	16
➤ Vedettes-matière avec subdivision de sujet	16
◆ Généralités	16
◆ Vedettes-matière composées de plus d'un élément.....	16
◆ Vedettes-matière composées d'un seul élément.....	17
◆ Vedettes-matière de sujet employées seulement en renvoi et subdivision	19
◆ Vedettes-matière de lieu avec subdivision de sujet vs v.-m. de sujet avec subdiv. de lieu	26
◆ Subdivisions affranchies (free-floating subdivisions)	28
◆ Catégories de subdivisions affranchies	28
• Subdivisions de forme et de sujet d'application générale	29
• Subdivisions utilisées avec des catégories de personnes et groupes ethniques.....	29
• Subdivisions utilisées avec des noms de lieux.....	29
• Subdivisions utilisées avec des noms d'organismes administratifs	30
• Subdivisions contrôlées par des vedettes modèles.....	30
◆ Conclusion	31
➤ Vedettes-matière avec subdivision géographique	31

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

◆	Zone 1202 : i	31
◆	Subdivision avec mention « suivie si nécessaire d'un nom de lieu »	33
◆	Vedettes-matière avec subdivision de lieu auxquelles s'ajoutent des subdivisions de sujet.....	36
◆	Entités géographiques	38
➤	Vedettes-matière avec subdivision chronologique	50
◆	Vedettes-matière de lieu avec subdiv. chronologique précédée d'une subdiv. de sujet	50
•	Vedettes-matière déjà construites dans le RVM de Laval	50
•	Vedettes-matière non construites dans le RVM de Laval	54
◆	Vedettes-matière de sujet avec subdivision chronologique.....	56
◆	Subdivisions de sujet + dates spécifiques.....	56
➤	Vedettes-matière avec subdivision de forme	60
◆	Subdivisions de forme versus subdivisions de sujet (\$v versus \$x)	61
◆	Utilisation de deux ou de plus de deux subdivisions de forme (\$v-\$v versus \$x-\$v)	62
	VEDETTES-MATIÈRE POUR LES OUVRAGES DE FICTION	64
	VEDETTES-MATIÈRE POUR LES OUVRAGES COLLECTIFS (NOTICES ANALYTIQUES)	66
➤	Traitement général	66
➤	Traitement spécifique.....	66
	SINGULIER VS PLURIEL DANS LES VEDETTES-MATIÈRES	70
	VEDETTES-MATIÈRE ET DOCUMENTS JURIDIQUES.....	77
➤	Vedettes non juridiques.....	77
◆	Aspect juridique d'un notion	77
◆	Lois particulières.....	78
◆	Codes.....	78
◆	Law and legislation (LCSH) vs Droit et Droit--Législation (RVM de Laval)	78
◆	Vedettes-matière pour les mémoires présentés en commission parlementaire.....	78
•	Avant-projets de loi	79
•	Projets de loi	79
•	Documents de consultation pour les commissions parlementaires	80
➤	Vedettes-matière juridiques.....	81
	RECHERCHE DANS LE PORTFOLIO DE BIBLIO-MONDO (BEST-SELLER).....	83
➤	Index sua et vsub	83

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

➤	Index ea	84
➤	Index aua	84
➤	Index tia	84
➤	Index seqa	84
➤	Index sus	85
	CRÉATION DE VEDETTES-MATIÈRES	86
➤	Vedettes-matière formées à partir d'expressions prédéterminées	87
➤	Vedettes-matières comportant un qualificatif variable	88
	MISE À JOUR DES VEDETTES-MATIÈRE	92
	FUSION DES AUTORITÉS.....	93
	ANNEXE A.....	94
➤	Utilisation du code de sous-zone \$v dans les subdivisions de forme des vedettes-matière	94
➤	\$v vs \$x	94
➤	Utilisation de deux ou de plus de deux subdivisions de forme	95
➤	Liste des subdivisions de forme codées en sous-zone \$v	97
	ANNEXE B.....	110
➤	Liste de vedettes-matière juridiques (non exhaustive)	110
	INDEX	116
	RÉFÉRENCES.....	119
➤	Bibliographie.....	119
➤	Webographie	119

AVANT-PROPOS

Ce manuel est basé sur un guide de travail conçu pour documenter des sessions de formation destinées aux catalogueurs du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales québécoises (RIBG), lequel utilise le logiciel PortFolio commercialisé par la firme Biblio-Mondo (autrefois Best-Seller). Ces sessions ont été tenues à Montréal et à Québec en novembre 2002. Une première édition de ce guide a été publiée en janvier 2003.

Une deuxième édition était devenue nécessaire suite aux nombreux changements survenus depuis cette date dans le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval, le système PortFolio et le format de communication MARC.

D'abord destiné aux usagers de PortFolio, ce manuel peut aussi s'avérer utile pour tous les catalogueurs des secteurs public et privé qui utilisent le *Répertoire de vedettes-matière* de Laval pour l'indexation de leur collection.

Rédigé sans la participation de l'Université Laval, le contenu de ce document est sous l'unique responsabilité des auteurs.

INTRODUCTION À L'INDEXATION PAR VEDETTES-MATIÈRE

Composante principale de l'analyse documentaire, l'indexation est une opération complexe qui exige beaucoup de rigueur dans son application. Plus le corpus documentaire est important, plus cette rigueur est nécessaire. L'efficacité des recherches en bibliothèque est hautement tributaire de la qualité du travail des indexeurs.

Il appartient habituellement à chaque organisme documentaire de définir sa politique d'indexation et de déterminer le niveau de précision et de profondeur de son analyse par sujets.

Note à l'intention des membres du RIBG

Dans un réseau de télétraitement comme le RIBG, à l'intérieur duquel les missions des membres varient d'une institution à l'autre, il est essentiel qu'une ligne de conduite unique en matière d'indexation soit définie clairement et suivie par chacun. La cohérence de la base de données et la qualité des services aux clientèles du réseau en dépendent largement.

Les principes et notions présentées dans le présent manuel constituent donc une norme minimale à appliquer par l'ensemble des membres du RIBG.

➤ **Ouvrages de référence**

◆ Le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

L'indexation des ouvrages dans le Catalogue unifié des bibliothèques gouvernementales québécoises (CUBIQ) est faite selon les règles édictées par le *Répertoire des vedettes-matière* de l'Université Laval (RVM).

Le RVM est un thésaurus normalisé constitué en majeure partie de traductions françaises adaptées du *Library of Congress Subject Headings* (LCSH) de la Library of Congress et du *Canadian Subject Headings* (CSH) de la Bibliothèque nationale du Canada. Il contient également des milliers de vedettes françaises originales, c'est-à-dire sans équivalent anglais, créées par l'Université Laval d'après différentes sources québécoises et francophones.

Malheureusement, lors de l'informatisation du RVM, la partie consacrée à expliquer l'utilisation et la construction des vedettes-matière ainsi que les principes généraux à appliquer, que l'on retrouvait dans la version imprimée, a été éliminée de la version électronique pour des raisons budgétaires.

Il n'existe plus de version française à jour des règles d'application du RVM.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

◆ Le Subject cataloging manual : subject headings (Library of Congress)

Pour l'essentiel, le développement du RVM de Laval suit les instructions du *Subject cataloging manual : subject headings* (SCMSH) publié par la Library of Congress. Ce manuel a conservé toutes les explications, principes, normes, etc. dans ses versions électronique, imprimée ou sur microfiches.

Les bibliothèques du RIBG ont donc tout intérêt à commander la dernière version du Subject cataloging manual pour les besoins de leur secteur du traitement documentaire.

De plus, il est fortement recommandé de ne pas utiliser les anciennes versions et introductions du RVM de Laval ni les anciennes éditions du *Subject cataloging manual* pour faire l'indexation des ouvrages. Ces ouvrages ne sont plus à jour et devraient être élagués.

➤ **Principales notions**

◆ Pertinence du contenu

Le *Subject cataloging manual* recommande d'assigner à un ouvrage, les vedettes-matière qui résument le mieux le contenu de l'ouvrage. De façon générale, les vedettes-matière assignées devraient représenter au moins 20 % du contenu de l'ouvrage.

◆ Nombre de vedettes

Comme le mentionne le *Subject cataloging manual*, le nombre de vedettes requises varie selon l'ouvrage catalogué. Dans certains cas, une seule vedette est nécessaire. En général, le maximum de vedettes est de 6. Dans certaines situations exceptionnelles, on peut assigner jusqu'à 10 vedettes à un ouvrage.

◆ Spécificité des vedettes

On doit assigner des vedettes aussi spécifiques que les sujets qu'elles décrivent, peu importe le nombre de subdivisions que l'on doit ajouter. (En autant que l'utilisation de ces subdivisions soit conforme aux directives du RVM).

◆ Importance de la notice d'autorité de la vedette-matière

C'est dans la notice d'autorité de la vedette-matière que l'on retrouve toutes les indications concernant l'application de la vedette.

Par exemple, quelles vedettes peuvent être suivies d'une subdivision géographique, quelles subdivisions peuvent s'employer pour tous les sujets et lesquelles ne s'emploient que pour des sujets spécifiques, etc.

Il est donc fondamental de bien lire le contenu des notices d'autorité avant de les utiliser lors de l'indexation.

De même, il est très important de ne pas se fier à sa mémoire, aux anciennes notices de CUBIQ ni aux notices dérivées (BNQ, CAF, LC, etc.) pour attribuer les vedettes-matière chronologique, géographique ou thématique. Certaines notices dérivées, même si elles ont été créées récemment, peuvent contenir des vedettes éliminées ou construites incorrectement. Il faut toujours vérifier le RVM de Laval de façon à utiliser la vedette-matière la plus à jour.

Il faut particulièrement faire attention lors du traitement des nouvelles éditions d'un ouvrage et ne pas répéter ou dupliquer systématiquement, sans les vérifier, les vedettes retenues pour les éditions antérieures.

Il en est de même pour les publications en série qui changent de titre et pour lesquelles on doit créer une nouvelle notice bibliographique. On ne doit jamais répéter ou dupliquer les vedettes sans en vérifier l'application.

◆ Sources utilisées pour l'indexation

On ne doit pas se fier seulement au titre propre de l'ouvrage pour assigner les vedettes-matière. Il arrive souvent que le titre ne reflète pas - ou ne reflète que partiellement - le contenu de l'ouvrage. Il est donc important de consulter la table des matières, l'introduction, les pages de couverture, etc.

Titre : Programme d'infrastructures Québec-municipalités.

Dans l'introduction du document, on peut lire qu'il s'agit d'un programme de subventions pour les travaux de réparation des réseaux d'aqueducs et d'égouts des municipalités du Québec.

Les vedettes-matière appropriées sont donc :

650 6\$aAqueducs\$zQuébec (Province)\$xEntretien et réparations\$xFinances
650 6\$aÉgouts\$zQuébec (Province)\$xEntretien et réparations\$xFinances

◆ Vedettes inutiles

- Vedettes-matière thématiques inutiles

On ne doit jamais utiliser des vedettes-matière générales dont les éléments se retrouvent dans une vedette spécifique. De même, on ne crée pas de vedettes-matière pour des mots que l'on retrouve dans le titre mais qui n'ont aucun rapport avec le contenu de l'ouvrage.

Voici deux exemples de vedettes-matière inutiles :

Titre : Planification stratégique du système de transport au Québec.

650 6\$aTransport\$zQuébec (Province)\$xPlanification

650 6\$aPlanification stratégique\$zQuébec (Province) : **vedette inutile**

L'ajout de la deuxième vedette est inutile, puisque l'on retrouve « Planification » dans la vedette précédente. Dans ce cas-ci, une seule vedette-matière est nécessaire pour décrire l'ouvrage.

Par ailleurs, la vedette « Planification stratégique » est réservée aux ouvrages théoriques de stratégie de gestion et/ou de planification d'entreprises (sans thème particulier).

Titre : Budget du ministère de l'Éducation pour l'année 2002.

610 16\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation\$xCrédits budgétaires et dépenses, 2002

650 6\$aBudget\$zQuébec (Province) : **vedette inutile**

L'ajout du 650 est inutile puisque l'on retrouve le concept de « Budget » dans la subdivision « Crédits budgétaires et dépenses ». Comme dans le cas précédent, une seule vedette-matière est nécessaire pour décrire l'ouvrage.

- Vedettes-matière géographiques inutiles

Quand on peut créer une vedette-matière avec une subdivision géographique précise, il est inutile d'ajouter un 651 pour le lieu inscrit dans la subdivision géographique.

Titre : Éducation au Québec.

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$zNord-du-Québec

651 6\$aNord-du-Québec (Québec) : **vedette inutile**

L'ajout d'un 651 est inutile puisqu'on retrouve le lieu en subdivision dans la vedette précédente.

VEDETTES-MATIÈRE : NOTICE D'AUTORITÉ ET CODAGE MARC

Une vedette-matière se compose de plusieurs zones dont chacune a un rôle bien défini, de là l'importance de bien les connaître pour mieux les utiliser.

En format MARC, les notices d'autorité du RVM de Laval sont codées 100, 110, 130, 150 et 151 pour les vedettes établies en entrée principale et 18X pour les subdivisions.

Les vedettes établies qui peuvent aussi être utilisées en subdivision, ainsi que les vedettes de renvoi à une subdivision ont deux notices d'autorité, la première codée 150 et la deuxième codée 18X.

Les subdivisions de forme qui peuvent aussi être utilisées comme subdivisions de sujet ont deux notices d'autorité, la première codée 180 (\$x), la seconde 185 (\$v).

Pour une même vedette-matière, on peut repérer jusqu'à trois notices d'autorité codées de façon différente.

Pour repérer une notice 100 ou 110 : on utilise l'index **aua**

Pour repérer une notice 130 : on utilise l'index **tia**

Pour repérer une notice 150 : on utilise l'index **sua**

*Ne pas oublier de questionner aussi par l'index **vsub** les notices codées en 150 afin de repérer les subdivisions.*

Pour repérer une notice 151 : on utilise l'index **sua**

Pour repérer une notice 18X : on utilise l'index **vsub**

➤ **Notice codée 100, 110,130, 150 ou 151**

- ◆ Éléments de données de longueur fixe 008

Les zones fixes les plus importantes à retenir sont les suivantes :

➤ **008/06 (1202) *Subdivision géographique***

Le code « i » indique que la vedette 150 peut faire l'objet d'une subdivision géographique.

➤ **008/33 (1206) *Niveau de l'établissement***

Un code alphabétique à un caractère indique dans quelle mesure la vedette 15X est conforme au catalogage descriptif. Les codes « a », « b », « c » et « d » sont uniquement utilisés dans les vedettes établies. Par exemple, le code « a » indique que la vedette 15X est complètement établie et le code « c », qui a remplacé le code « t », avec le MARC 21 est une vedette provisoire.

➤ **008/09 (1212) Genre de notice**

Un code alphabétique à un caractère indique le genre d'utilisation de la notice : code « a » **Vedette établie**, code « f » **Vedette et subdivision établies**, code « b » **Renvoi sans rappel** et code « c » **Renvoi avec rappel**. La notice de renvoi renferme une zone Renvoi complexe « voir » (260) pour aider l'utilisateur à trouver une ou plusieurs vedettes établies.

➤ **Notice codée 18X**

◆ **Éléments de données de longueur fixe 008**

Les zones fixes les plus importantes à retenir sont les suivantes :

➤ **008/06 (1202) Subdivision géographique : non significative**

Point important à surveiller

Lorsque vous employez une subdivision (18X) qui est codée 1202 : i, vous ne pouvez pas nécessairement la subdiviser géographiquement. Pour pouvoir ajouter un nom de lieu à une subdivision, il faut retrouver la mention « suivie si nécessaire d'un nom de lieu » dans la **zone 680**. Si cette mention est absente, la subdivision ne peut être suivie d'un nom de lieu.

➤ **008/33 (1206) Niveau de l'établissement**

Voir notice codée 100, 110, 130, 150 et 151

➤ **008/09 (1212) Genre de notice**

On retrouve les codes alphabétiques à un caractère « g » **Renvoi et subdivision** et « d » **Subdivision** dans cette zone.

➤ **Description : informations variables (100, 110, 130 150, 151 et 18X)**

040 Source du catalogage

Dans les notices d'autorité RVM le sigle utilisé est toujours **CaQQLa**. Lorsqu'une bibliothèque crée une vedette selon RVM, le sigle utilisé est celui de la bibliothèque créatrice.

1XX Vedettes

Cette zone contient un nom utilisé comme vedette dans une notice de vedette établie en entrée principale ou en subdivision, que ce soit : 100 (nom personnel), 110 (nom de collectivité), 130 (titre uniforme), 150 (nom commun), 151 (nom géographique), 180 (subdivision de sujet), 181 (subdivision géographique), 182 (subdivision chronologique) et 185 (subdivision de forme).

260 Renvoi complexe *Voir*

Cette zone n'existe que pour les notices d'autorité 150. Elle nous indique que la vedette 150 ne peut être utilisée comme vedette principale mais uniquement en subdivision selon la forme suggérée dans la sous-zone \$a ou selon le texte explicatif de la sous-zone \$i du renvoi voir.

360 Renvoi complexe *Voir aussi*

Cette zone n'existe que pour les notices d'autorité 150. Elle nous indique que la vedette inscrite en 150 peut être utilisée en vedette et en subdivision selon la forme indiquée dans la sous-zone \$a.

4XX Rappel de renvoi *Voir*

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi *Voir*. Cette zone signale des termes ou expressions non retenus. Pour les vedettes utilisées en subdivision ayant deux notices d'autorité 150 et 18X, on retrouve les termes non retenus (48X) dans la notice 18X seulement.

5XX Rappel de renvoi de *Voir aussi*

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi *Voir aussi*. Ce sont des renvois d'orientation qui font référence à des sujets plus particuliers ou connexes.

670 Source des données

Cette zone renferme une citation portant sur une source consultée dans laquelle se trouve l'information sur la vedette.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

680 Note générale destinée au public

La zone 680 dans les notices d'autorité 100, 110, 130, 150 et 151 contient une note qui donne des renseignements généraux sur la vedette.

La zone 680 dans une notice d'autorité de subdivision 18X contient les instructions concernant l'utilisation de la vedette.

681 Note de rappel d'exemple de vedette-matière

Cette zone renferme une note qui décrit l'utilisation d'une vedette-matière établie en guise d'exemple.

7XX Liaison des vedettes établies

Cette zone renferme l'équivalent anglais (LCSH) de la vedette établie.

9XX Liaison des vedettes établies

Cette zone est l'équivalent de la zone 7XX qui se trouvait dans l'ancien format MARC.

VEDETTES-MATIÈRE AVEC SUBDIVISIONS

➤ Vedettes-matière avec subdivision de sujet

◆ Généralités

La plupart des vedettes-matière que l'on retrouve dans le RVM de Laval sont insuffisantes pour faire ressortir tous les éléments spécifiques du sujet d'un ouvrage. On doit donc, le cas échéant, ajouter des subdivisions de sujet à la suite de ces vedettes-matière de façon à ce que celles-ci reflètent bien le contenu de l'ouvrage.

◆ Vedettes-matière composées de plus d'un élément

Certaines vedettes-matière composées d'une vedette principale suivie d'une ou de plusieurs subdivisions de sujet sont déjà construites dans le RVM de Laval. Dans le cas des vedettes déjà construites, tous les éléments de la vedette se valident.

Les vedettes-matière déjà créées dans Laval qui sont composés de deux ou de plus de deux éléments du type « \$aVedette principale\$xSubdivision de sujet, \$aVedette principale \$xSubdivision de sujet\$xSubdivision de sujet, etc. » ne sont pas des blocs fixes. Les différents éléments peuvent être séparés de façon à inclure des subdivisions qui sont nécessaires à la construction d'une vedette-matière spécifique, même si cela a pour effet d'arrêter la validation après la vedette principale (\$a).

Exemples :

1202 i
1212 a
 150 0\$aPersonnes âgées
 650 6\$aPersonnes âgées
 (ASN 14233) : Vedette principale

Absence de zone 1202

1212 a
 150 0\$aPersonnes âgées\$xMariage
 650 6\$aPersonnes âgées\$xMariage
 (ASN 347707 ax) : Vedette principale + une subdivision de sujet

1202 i
1212 a
 150 0\$aPersonnes âgées\$xMaladies\$xTraitement
 650 6\$aPersonnes âgées\$xMaladies\$xTraitement
 (ASN 25216 axx) : Vedette principale + deux subdivisions de sujet

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

◆ Vedettes-matière composées d'un seul élément

Dans le cas où les vedettes-matière (avec subdivision (s) de sujet) ne sont pas déjà construites, on ajoute la ou les subdivisions de sujet à la vedette principale (certaines subdivisions de sujet ne sont applicables que pour des catégories très spécifiques; ces indications se retrouvent dans les zones 260 ou 360). La validation de ces vedettes s'arrête à la vedette principale.

Exemple :

Absence de 1202

1212 g
150 \$aMaladies\$xTraitement
260 \$ila subdivision\$aMaladies—Traitement\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu,
aux noms des organes et des parties du corps, aux noms des animaux et des
groupes d'animaux et aux noms des catégories de personnes

1202 i

180 \$xMaladies\$xTraitement
680 \$iEmployer cette subdivision de sujet suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux
noms des organes et des parties du corps, aux noms des animaux et des
groupes d'animaux et aux noms des catégories de personnes

Titre : Rapport sur le traitement des maladies des travailleurs miniers

1202 i
1212 a
150 \$aMineurs
650 \$aMineurs\$xMaladies\$xTraitement
(ASN 15081 a)

Pour bien utiliser une subdivision, vérifier toujours l'emploi dans le RVM de Laval pour la notice 18X. Les subdivisions sont aussi annoncées sous une vedette principale (15X) dans les zones 260 (renvoi de Voir) et 360 (renvoi de Voir aussi) Voir l'exemple ci-dessus.

Il arrive que l'expression à utiliser diffère de la vedette établie. C'est le cas pour la notice autorité de la vedette-matière « **Commerce** », où l'on retrouve 5 zones 360 (*Voir aussi*) destinées à orienter l'indexeur vers des expressions correctes liées au concept concerné.

Exemples :

Absence de 1202

1212 f
150 \$aCommerce
360 \$ila subdivision\$aAccords commerciaux\$iaux noms des pays et des groupes de
pays
360 \$ila subdivision\$aPolitique commerciale\$iaux noms des pays et des groupes de

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- pays
- 360 \$ila subdivision\$aCommercialisation\$iaux noms des différents produits
 - 360 \$ila subdivision\$aMarketing\$iaux noms des services
 - 360 \$ila subdivision\$aCommerce\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des lieux et aux noms des groupes ethniques

Absence de 1202

1212 d

- 180 \$xCommerce
- 680 \$ila subdivision\$aAccords commerciaux\$iaux noms des pays et des groupes de pays
- 680 \$ila subdivision\$aPolitique commerciale\$iaux noms des pays et des groupes de pays
- 680 \$ila subdivision\$aCommercialisation\$iaux noms des différents produits
- 680 \$ila subdivision\$aMarketing\$iaux noms des services
- 680 \$ila subdivision\$aCommerce\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des lieux et aux noms des groupes ethniques

Titre : Les accords commerciaux américains (Application du 1^{er} 360)

651 6\$aÉtats-Unis\$xAccords commerciaux
(ASN 78167 a)

Titre : La politique commerciale du Québec (Application du 2^e 360)

651 6\$aQuébec (Province)\$xPolitique commerciale
(ASN 335410 a)

Titre : Le commerce du sirop d'érable (Application du 3^e 360)

650 6\$aSirop d'érable\$xCommercialisation
(ASN 7024 a)

Titre : Promotion des services de loisirs (Application du 4^e 360)

650 6\$aLoisirs\$xMarketing
(ASN 9037 a)

Titre : Commerce entre le Canada et la Chine (Application du 5^e 360)

651 6\$aCanada\$xCommerce\$zChine
(ASN 21476 ax)

651 6\$aChine\$xCommerce\$zCanada
(ASN 77772 a)

Titre : Les commerçants du quartier chinois de Montréal (Application du 5^e 360)

650 6\$aCanadiens d'origine chinoise\$xCommerce\$zQuébec (Province)\$zMontréal
(ASN 20998)

Il est très important de lire toutes les indications dans les zones 260, 360 et 680, même si ces zones peuvent parfois être très longues (surtout dans le cas des 360). Une seule zone 360 peut contenir jusqu'à 10 lignes d'explication et peut aussi regrouper différentes applications de la subdivision ainsi que les contre-indications de l'utilisation de la subdivision.

Le simple fait de ne pas lire la zone 360 jusqu'à la fin peut conduire à une mauvaise utilisation de la subdivision et à la construction d'une vedette-matière erronée.

Exemple :

1202 i
1212 f
 150 \$aAccidents
 360 \$ila subdivision\$aAccidents\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, sauf aux noms des sports et des jeux où l'on utilise la subdivision\$aAccidents et blessures\$, et aux noms des catégories de personnes, des groupes ethniques, des organes et des parties du corps où l'on utilise la subdivision\$aLésions et blessures\$. Pour les documents sur les accidents des travailleurs, utiliser la subdivision\$aAccidents\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des industries et des professions, par ex.\$aConstruction—Industrie—Accidents.

1202 i
1212 d
 180 \$xAccidents
 680\$iEmployer cette subdivision de sujet, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, sauf aux noms des sports et des jeux où l'on utilise la subdivision\$aAccidents et blessures\$iet aux noms des catégories de personnes, des groupes ethniques, des organes et des parties du corps où l'on utilise la subdivision\$aLésions et blessures\$. Pour les documents sur les accidents des travailleurs, employer la subdivision\$aAccidents\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des industries et des professions, par ex.\$aConstruction--Industrie--Accidents.

◆ Vedettes-matière de sujet employées seulement en renvoi et subdivision

Dans le RVM de Laval, il existe un bon nombre de vedettes-matière utilisées uniquement en renvoi. Les zones fixes « **1212 : b** » **Renvoi sans rappel**, « **1212 : c** » **Renvoi avec rappel** et « **1212 : g** » **Renvoi et subdivision** associées avec la zone 260 les identifient clairement. Ces vedettes-matière ne sont pas validables même si elles possèdent une notice d'autorité. La raison est fort simple, le RVM de Laval a dû créer une notice d'autorité pour établir un système de renvoi vers la forme acceptée en utilisant la zone 260 (renvoi de voir).

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Heureusement, le logiciel PortFolio affiche le message <Type autorité inexacte> pour ces vedettes non acceptées si, par mégarde, elles sont utilisées en vedettes-matière principales (650 \$a).

De plus, il est très important après chaque validation, d'utiliser l'icône <Afficher contrôles d'autorité> pour vérifier toutes les vedettes-matière avec ou sans subdivision. Cette pratique rigoureuse de vérification continue avec la notice d'autorité assure le bon emploi et diminue, par le fait même, les vedettes incorrectes.

Exemples :

Absence de 1202

1212 g
150 \$aConditions économiques
260 \$iles subdivisions\$aConditions économiques ...
\$ila subdivision\$aAspect économique ...

Absence de 1202

1212 d
180 \$xCConditions économiques
480 \$xCroissance économique
680 \$iEmployer cette subdivision de sujet aux noms des lieux, des catégories de personnes et des groupes ethniques.
680 \$iEmployer la subdivision de sujet\$aAspect économique\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets.
681 \$iSubdivision annoncée sous les vedettes\$aDéveloppement économique; Économie de subsistance; Économie mixte; Économie politique; Économie politique--Histoire; Économie régionale; Économie urbaine; Histoire économique; Information économique\$iet sous la subdivision de sujet\$aAspect économique.

Rappel : pour les subdivisions, c'est dans la notice 180 que l'on retrouve les renvois (480) et non pas dans la notice 150.

Exemples d'utilisation des vedettes-matière avec subdivision(s) de sujet

❖ **Subdivisions de sujet pour des sujets non-spécifiques**

Absence de 1202

1212 f
150 \$aCoût

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- 360 \$ila subdivision\$aCoût\$à différents sujets, par ex.\$aEaux usées--Évacuation--Coût; Recherche industrielle--Coût
- 360 \$ila subdivision\$aFrais d'exploitation\$à différents sujets, par ex.\$aChemins de fer--Frais d'exploitation
- 450 \$aCoûts
- 450 \$aFrais
- 450 \$aCalcul des coûts
- 450 \$aCoût\$xCalcul
- 550 \$aÉconomie politique

Absence de 1202

- 1212 d
 - 180 \$aCoût
 - 480 \$aCoûts
 - 480 \$aFrais
 - 480 \$aCalcul des coûts
 - 480 \$aCoût\$xCalcul
 - 680 \$ila subdivision\$aCoût\$à différents sujets, par ex.\$aEaux usées--Évacuation--Coût; Recherche industrielle--Coût
 - 680 \$ila subdivision\$aFrais d'exploitation\$à différents sujets, par ex.\$aChemins de fer--Frais d'exploitation

Absence de 1202

- 1212 f
 - 150 \$aEnquêtes
 - 360 \$ila subdivision\$aEnquêtes\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets à différents sujets, par ex.\$aAlimentation--Enquêtes; Salaires--Enquêtes\$; etc..

Absence de 1202

- 1212 d
 - 180 \$xEnquêtes
 - 680 \$iEmployer cette subdivision de sujet, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, par ex.\$aAlimentation--Enquêtes; Salaires--Enquêtes\$; etc..

Titre : Coût des soins à domicile des personnes âgées au Québec
650 6\$aPersonnes âgées\$xSoins à domicile\$zQuébec (Province)\$xCoût

Titre : Enquête sur le coût des soins à domicile des personnes âgées au Québec
650 6\$aPersonnes âgées\$xSoins à domicile\$xCoût\$xEnquêtes\$zQuébec (Province)

❖ **Subdivisions de sujet pour des sujets spécifiques**

Absence de 1202

- 1212 g
 - 150 \$aRelations avec l'État
 - 260 \$iaux noms des organismes chargés de ces relations
 - 260 \$ila subdivision\$aRelations avec l'État\$iaux noms des groupes ethniques

Absence de 1202

- 1212 d
 - 180 \$xRelations avec l'État
 - 680 \$iaux noms des organismes chargés de ces relations
 - 680 \$ila subdivision\$aRelations avec l'État\$iaux noms des groupes ethniques

1202 i

- 1212 f
 - 150 \$aTravail
 - 360 \$i\$ila subdivision\$aTravail\$iaux noms des ordres et instituts religieux et, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques

1212 i

- 1202 d
 - 180 \$xTravail
 - 680 \$ila subdivision\$aTravail\$iaux noms des ordres et instituts religieux et, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques

Titre : Relation entre le gouvernement du Québec et les Indiens

- 650 \$aIndiens d'Amérique\$zQuébec (Province)\$xRelations avec l'État

Titre : La situation des Indiens dans le marché du travail au Québec

- 650 \$aIndiens d'Amérique\$xTravail\$zQuébec (Province)

Voici un exemple de subdivision (« Évaluation ») comportant deux applications particulières. L'emploi de l'application particulière va déterminer si la subdivision est placée avant ou après le nom de lieu

1202 i

- 1212 f
 - 150 \$aÉvaluation

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- 360 \$ila subdivision de sujet\$aÉvaluation\$iaux noms des organismes, des types de produits, d'établissements ou de services, d'équipement, d'activités, de projets et de programmes, pour les documents sur les méthodes d'évaluation de ces sujets, ou pour les documents sur les méthodes et sur les résultats de ces évaluations et, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des types de propriétés, d'entreprises, d'ouvrages, d'équipement, etc. à propos d'études sur la valeur marchande qui leur est attribuée, ainsi qu'aux noms des catégories de personnes
- 1202 n (sans objet) : équivalent de l'absence de 1202
1212 d
- 180 \$xEvaluation
- 680 \$iEmployer cette subdivision de sujet aux noms des organismes, des types de produits, d'établissements ou de services, d'équipement, d'activités, de projets et de programmes, pour les documents sur les méthodes d'évaluation de ces sujets, ou pour les documents sur les méthodes et sur les résultats de ces évaluations et, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des types de propriétés, d'entreprises, d'ouvrages, d'équipement, etc. à propos d'études sur la valeur marchande qui leur est attribuée, ainsi qu'aux noms des catégories de personnes.

Comme on peut le voir dans les zones 360 et 680, il y a deux façons d'appliquer la subdivision de sujet « Évaluation », soit pour le rendement, l'efficacité, la performance du produit, de l'établissement, etc. ou pour la valeur marchande du produit, de l'établissement, etc.

Exemples pour la première application du 360 (rendement, efficacité, performance) :

Titre : Bardeaux d'asphalte produits au Québec : évaluation
650 6\$aBardeaux d'asphalte\$zQuébec (Province)\$xEvaluation

Titre : Évaluation des programmes de français au secondaire V à Montréal

650 6\$aFrançais (Langue)\$xEtude et enseignement (Secondaire)\$zQuébec (Province)\$zMontréal\$XProgrammes d'étude\$xEvaluation

Titre : Évaluation de l'état des chantiers routiers au Québec
650 6\$aRoutes\$zQuébec (Province)\$XConception et construction\$xEvaluation

Exemples pour la deuxième application du 360 (valeur marchande) :

Titre : Estimation de la valeur marchande des restaurants du Vieux-Québec

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

650 6\$aRestaurants\$xÉvaluation\$zQuébec (Province)\$zQuébec

Titre : Évaluation d'une collection de cartes de hockey sur le marché québécois
650 6\$aCartes de hockey\$xÉvaluation\$zQuébec (Province)

Voici maintenant l'exemple d'un ouvrage pour lequel la construction des vedettes-matière comporte plusieurs difficultés si l'on ne tient pas compte des applications spécifiques des subdivisions thématiques.

Titre : Le cancer et la mortalité des travailleurs de l'industrie papetière au Québec

Dans ce cas-ci, il est impossible de construire une seule vedette-matière qui décrirait parfaitement le contenu de l'ouvrage, parce que les indications des subdivisions thématiques dont on a besoin ne nous le permettent pas.

650 6\$aPapier, Travailleurs du\$xCancer\$zQuébec (Province)\$xMortalité :
Vedette incorrecte

On doit donc construire plus d'une vedette-matière de façon à pouvoir relever tous les sujets importants du contenu de l'ouvrage. Les sujets importants sont : Travailleurs du papier, cancer, mortalité et province de Québec.

1202 i
1212 a
150 \$aPapier, Travailleurs du

1202 i
1212 f
150 \$aCancer
360 \$ila subdivision\$aCancer\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des organes et parties du corps, par ex.\$aCerveau--Cancer; Sein--Cancer

1202 i
1202 d
180 \$xCancer
680 \$ila subdivision\$aCancer\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des organes et parties du corps, par ex.\$aCerveau--Cancer; Sein--Cancer

1202 i
1212 f
150 \$aMortalité

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- 360 \$ila subdivision\$aMortalité\$iaux noms des animaux et des groupes d'animaux, aux noms des maladies, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques, dans les cas de documents qui présentent ou étudient les données relatives à la mortalité due à une maladie particulière ou frappant un groupe particulier pendant une période donnée
- 1202 i
1212 d
- 180 \$xMortalité
- 680 \$ila subdivision\$aMortalité\$iaux noms des animaux et des groupes d'animaux, aux noms des maladies, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques, dans les cas de documents qui présentent ou étudient les données relatives à la mortalité due à une maladie particulière ou frappant un groupe particulier pendant une période donnée
- 680 \$ila subdivision\$aMaladies--Mortalité\$iaux noms des organes et des parties du corps

Absence de 1202

- 1212 d
- 180 \$aMaladies--Mortalité
- 680 \$ila subdivision\$aMaladies--Mortalité\$iaux noms des organes et des parties du corps
- 680 \$ila subdivision\$aMortalité\$iaux noms des maladies

La séquence « Maladies\$xMortalité » ou « Maladies\$zSubd. géogr.\$xMortalité » peut être employée aux noms des organes et des parties du corps. Elle ne peut pas être employée aux noms des catégories de personnes. Voir le deuxième 360 sous Mortalité.

- 1202 i
1212 f
- 150 \$aMaladies
- 360 \$iaux noms des maladies, par ex.\$aCancer; Maladie hollandaise de l'orme; Parkinson, Maladie de
- 360 \$ila subdivision\$aMaladies\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des organes et des parties du corps, aux noms des animaux et des groupes d'animaux, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques
- 360 \$ila subdivision\$aMaladies\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des organes et des parties du corps, aux noms des animaux et des groupes d'animaux, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques

1202 i

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- 1212 d
- 180 \$xMaladies
 - 680 \$iaux noms des maladies, par ex.\$aCancer; Maladie hollandaise de l'orme; Parkinson, Maladie de
 - 680 \$ila subdivision\$aMaladies\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des organes et des parties du corps, aux noms des animaux et des groupes d'animaux, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques
 - 680 \$ila subdivision\$aMaladies\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des organes et des parties du corps, aux noms des animaux et des groupes d'animaux, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques
- 151 \$aQuébec (Province)

Les bonnes vedettes à employer sont les 3 vedettes suivantes :

- 650 6\$aCancer\$zQuébec (Province)\$xMortalité
- 650 6\$aPapier, Travailleurs du\$xMaladies\$zQuébec (Province)
- 650 6\$aPapier, Travailleurs du\$zQuébec (Province)\$xMortalité

◆ Vedettes-matière de lieu avec subdivision de sujet vs v.-m. de sujet avec subdiv. de lieu

Certaines vedettes-matière thématiques principales sont placées avant ou après le nom du lieu selon l'usage de la subdivision de lieu qui suit la vedette. Cette situation peut provoquer des erreurs si on ne porte pas attention particulièrement au 1202 (ou à l'absence de 1202) et aux notes dans les 260, 360 et 680.

Titre : La situation de l'immigration au Québec

Absence de 1202

- 1212 f
- 150 \$aÉmigration et immigration
 - 360 \$ila subdivision\$aÉmigration et immigration\$iaux noms des lieux

Absence de 1202

- 1212 d
- 180 \$xÉmigration et immigration
 - 680 \$ila subdivision\$aÉmigration et immigration\$iaux noms des lieux

- 651 6\$aQuébec (Province)\$xÉmigration et immigration

et non pas

650 6\$aÉmigration et immigration\$zQuébec (Province)

par contre

Titre : Le droit de l'immigration au Québec

1202 i
1212 a
150 \$aÉmigration et immigration\$xDroit

Absence de 1202

180 \$xÉmigration et immigration\$xDroit
680 \$ila subdivision\$aÉmigration et immigration\$iaux noms des lieux

650 6\$aÉmigration et immigration\$xDroit\$zQuébec (Province)

et non pas

651 6\$aQuébec (Province)\$xÉmigration et immigration\$xDroit

Titre : La situation économique provoquée par l'immigration massive au Québec

Absence de 1202

1212 f
150 \$aÉmigration et immigration\$xAspect économique
360 \$ila subdivision\$aÉmigration et immigration--Aspect économique\$iaux noms des lieux

Absence de 1202

1212 d
180 \$xÉmigration et immigration\$xAspect économique
680 \$ila subdivision\$aÉmigration et immigration--Aspect économique\$iaux noms des lieux

651 6\$aQuébec (Province)\$xÉmigration et immigration\$xAspect économique

et non pas

650 6\$aÉmigration et immigration\$xAspect économique\$zQuébec (Province)

par contre

Absence de 1202

1212 d

150 \$Aspect économique

260 \$ila subdivision\$Aspect économique\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets

Absence de 1202

1212 d

180 \$Aspect économique

680 \$ila subdivision\$Aspect économique\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, sauf aux noms des lieux ainsi qu'aux noms des groupes ethniques et des catégories de personnes où on utilise la subdivision\$Conditions économiques

Titre : Les incidences économiques de la protection de l'environnement

650 6\$Environnement\$xProtection\$xAspect économique\$zQuébec (Province)

◆ Subdivisions affranchies (free-floating subdivisions)

Définition

Le terme **subdivision affranchie** réfère à une subdivision de forme ou de sujet qui doit être utilisée sous des sujets précis selon l'usage prescrit dans la notice autorité. Cette subdivision peut prendre la forme d'un (ou de plus d'un) terme(s) ou d'une expression.

Exemple de termes :

\$Administration (1 terme)

\$Qualité\$xContrôle (2 termes)

\$Personnel\$xCongés\$xRèglements (3 termes)

Exemples d'expression :

\$Personnel, Effets des innovations sur le

\$Opinion publique canadienne

D'après RVM : Opinion publique britannique, [française, etc.]

◆ Catégories de subdivisions affranchies

Les subdivisions affranchies peuvent être regroupées sous cinq grandes catégories :

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- Subdivisions de forme et de sujet d'application générale

Par exemple :

\$xAnniversaires
\$vBibliographie
\$vDictionnaires
\$xHistoire
\$vStatistiques
Etc. Etc.

Pour consulter la liste des subdivisions : voir la section H 1095 du Subject cataloging manual : subject headings. (Voir aussi les listes de subdivisions en français disponible gratuitement sur le site de la BNC à : <http://www.nlc-bnc.ca/rvm/r19-200-f.html>.)

- Subdivisions utilisées avec des catégories de personnes et groupes ethniques

Par exemple :

Catégories de personnes :

\$vBiographies
\$xConditions économiques
\$xConsommation d'alcool
\$xLogement
\$xSoins
Etc. Etc.

*Pour consulter la liste des subdivisions : voir la section H 1100 du *Subject Cataloging manual* : *subject headings*.*

Groupes ethniques :

\$xAgriculture
\$xAttitudes
\$xÉducation
\$xIntégration
\$vMusique
Etc. Etc.

*Pour consulter la liste des subdivisions : voir la section H 1103 du *Subject cataloging manual* : *subject headings*.*

- Subdivisions utilisées avec des noms de lieux

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Il existe deux listes distinctes pour ces subdivisions : une liste pour les noms de pays, régions, villes, etc. et une autre liste pour les plans d'eau incluant les océans, les mers, les baies, les rivières, les réservoirs, les estuaires, les canaux, etc.

Pour consulter la liste des subdivisions : voir la section H 1140 (noms des pays, etc.) et 1145.5 (plans d'eau) du *Subject cataloging manual : subject headings*.

- Subdivisions utilisées avec des noms d'organismes administratifs

On retrouve sous l'appellation d'organisme administratif : les entreprises et les sociétés (à but lucratif ou non), les associations (bénévoles, professionnelles, etc.), les partis politiques, les syndicats, les organisations internationales et les organismes gouvernementaux de tous les niveaux (local, provincial, fédéral et international).

Cette catégorie inclut aussi les expositions, les foires, les festivals et les événements sportifs. Toutefois les congrès, les conférences, les séminaires, les assemblées, etc. en sont exclus.

Pour consulter la liste des subdivisions : voir la section H 1105 du *Subject cataloging manual : subject headings*.

- Subdivisions contrôlées par des vedettes modèles

Dans le *Subject cataloging manual : subject headings*, il existe des listes de subdivisions annoncées contrôlées par des vedettes modèles pour des disciplines spécifiques regroupées comme suit : Religion, Histoire et géographie, Sciences sociales, Arts et Science et technologie. Ces disciplines spécifiques sont divisées par catégories chacune ayant une vedette modèle. Par exemple :

Dans la discipline Religion à la catégorie Ordres religieux et monastiques la vedette modèle est « Jésuites ».

Dans la discipline Science et technologie, catégorie Animaux, les vedettes modèles sont « Poissons » et « Bovins ».

Pour consulter la liste des subdivisions : voir les sections H 1147-H 1200 du *Subject cataloging manual : subject headings*.

Dans bien des cas, il est très utile de se référer à des vedettes modèles afin d'employer conformément la subdivision.
--

◆ Conclusion

Les subdivisions de sujet :

précisent **un aspect particulier** du sujet;

sont repérables en interrogeant les index **sua** et **vsub**;

sont codées 180 dans le RVM et sont validables;

leur code de sous-zone est \$x;

peuvent être annoncées sous une vedette établie sous une expression différente;

peuvent être suivies d'une subdivision géographique \$z; selon les indications des zones 260 et 360 pour les 150 et de la zone 680 dans les 180;

peuvent faire l'objet d'une demande de création à l'Université Laval si elles sont développées dans le LCSH (450 et 480 : renvois).

Pour assurer une indexation adéquate, il est nécessaire de vérifier le contenu de la notice bibliographique en faisant **<Afficher Contrôles autorité>** après chaque validation en tenant compte :

des zones fixes ciblées précédemment (1202, 1206 et 1212);

des renvois (260, 360, 450, 480);

de la note de portée (680).

➤ Vedettes-matière avec subdivision géographique

◆ Zone 1202 : i

Avant d'ajouter une subdivision géographique à la suite d'une vedette étiquetée 110, 130 ou 150 (qui n'est pas codée « 1212 : b, c ou g »), on doit vérifier dans la section des zones fixes si la zone 1202 est présente. **La zone « 1202 : i » indique que la vedette peut être subdivisée géographiquement**; l'absence de la zone 1202 indique que la vedette ne peut pas être subdivisée géographiquement.

Exemple :

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Titre : Le développement rural au Québec

1202i

1212a

150 \$aDéveloppement rural

650 6\$aDéveloppement rural\$zQuébec (Province) : **Vedette correcte**

Absence de 1202 : i et vedettes-matière de substitution (680)

Exemple :

Titre : Le développement économique au Québec

Absence de zone 1202

1212a

150 \$aDéveloppement économique

680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents sur la théorie et la politique du développement économique en général. Les documents limités à une région particulière se trouvent au nom de la région suivi des subdivisions\$aConditions économiques\$iu\$aPolitique économique.

Absence de 1202

1212

g

150 \$aConditions économiques

260 \$iles subdivisions\$aConditions économiques...\$iaux noms des lieux...

260 \$ila subdivision\$aAspect économique\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets

Absence de 1202

1212

d

180 \$xConditions économiques

680 \$iEmployer cette subdivision de sujet aux noms des lieux, des catégories de personnes et des groupes ethniques.

680 \$iEmployer la subdivision de sujet\$aAspect économique\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets.

Absence de 1202

1212

f

150 \$aPolitique économique

360 \$ila subdivision\$aPolitique économique\$iaux noms des lieux

Absence de 1202

1212

d

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

180 \$xPolitique économique

680 \$iEmployer cette subdivision de sujet aux noms des lieux

650 6\$aDéveloppement économique\$zQuébec (Province) : **Vedette incorrecte**

650 6\$aDéveloppement économique : **Vedette correcte mais non spécifique**

Vedettes de substitution selon les instructions de la zone 680

651 6\$aQuébec (Province)\$xConditions économiques

651 6\$aQuébec (Province)\$xPolitique économique

Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser des vedettes de substitution permettant de faire ressortir le lieu pour remplacer une vedette établie qui n'a pas de zone 1202, on peut aussi faire appel à certaines subdivisions. Comme c'est le cas pour les vedettes-matière établies, les subdivisions peuvent ou non être suivies d'un lieu.

- ◆ Subdivision avec mention « suivie si nécessaire d'un nom de lieu »

Pour pouvoir ajouter un nom de lieu à une subdivision, il faut retrouver la mention « suivie si nécessaire d'un nom de lieu » dans les zones 260, 360 et 680. Si cette mention est absente, la subdivision ne peut être suivie d'un nom de lieu.

Exemple :

Titre : L'effet de la souveraineté sur l'économie du Québec

Absence de zone 1202

1212 a

150 \$aSouveraineté

1202 i

1212 a

150 \$aÉconomie politique

360 \$ila subdivision\$aAspect économique\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, sauf aux noms des lieux ainsi qu'aux noms des groupes ethniques et des catégories de personnes où on utilise la subdivision\$aConditions économiques

Absence de 1202

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

1212 d

180 \$xAspect économique

680 \$ila subdivision\$aAspect économique\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, sauf aux noms des lieux ainsi qu'aux noms des groupes ethniques et des catégories de personnes où on utilise la subdivision\$aConditions économiques

Absence de 1202

1212 d

180 \$xConditions économiques

680 \$iEmployer cette subdivision de sujet aux noms des lieux, des catégories de personnes et des groupes ethniques.

680 \$iEmployer la subdivision de sujet\$aAspect économique\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets.

650 6\$aSouveraineté\$xAspect économique\$zQuébec (Province)

La mention « suivie si nécessaire d'un nom de lieu » détermine également la place de la subdivision de lieu (\$z) dans la vedette-matière. Si la notice d'autorité du RVM comprend cette mention, la subdivision de sujet (\$x) est suivie immédiatement du nom de lieu, sinon elle s'ajoute après la vedette-matière (\$a) si celle-ci se subdivise géographiquement.

Exemple :

Titre : La tradition folklorique des Montagnais au Québec

1202 i

1212 f

150 \$aFolklore

360 \$iles subdivisions de forme et de sujet\$aFolklore\$ia différents sujets, à l'exception des noms de lieu (sauf pour les documents qui traitent du folklore au sujet d'un lieu donné et non du folklore originaire de ce lieu), par ex. \$aChampignons--Folklore; Lapins--Folklore\$; etc.

1202 n (sans objet)

1212 d

180\$xFolklore

680 \$iEmployer cette subdivision de sujet à différents sujets, à l'exception des noms de lieux (sauf pour les documents qui traitent du folklore au sujet d'un lieu donné et non du folklore originaire de ce lieu), par ex.\$aChampignons--Folklore; Lapins--Folklore\$; etc..

1202 n

1212 d

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- 185 \$vFolklore
680 \$iEmployer cette subdivision de forme à différents sujets, à l'exception des noms de lieux (sauf pour les documents qui traitent du folklore au sujet d'un lieu donné et non du folkore originaire de ce lieu), par ex.\$aChampignons--Folklore; Lapins--Folklore\$i; etc..

650 6\$aMontagnais (Indiens)\$zQuébec (Province)\$xFolklore

Folklore est codé \$x et non \$v parce qu'il s'agit d'un ouvrage sur le folklore en tant que sujet.

Titre : L' éducation des Montagnais au Québec

- 1202 i
1212 f
150 \$aÉducation
360 \$ila subdivision\$aÉducation\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes, des confessions chrétiennes, des groupes ethniques ainsi que des ordres et instituts religieux, par ex.\$aAveugles--Éducation; Enfants de travailleurs migrants--Éducation; Enfants handicapés mentaux--Éducation; Jésuites--Éducation
360 \$ila subdivision\$aÉtude et enseignement\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, par ex.\$aSciences--Étude et enseignement
360 \$iles subdivisions\$aEnseignement préscolaire; Enseignement primaire; Enseignement secondaire\$i; etc., suivies si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques.

- 1202 i
1212 d
180 \$xEducation
680 \$iEmployer cette subdivision de sujet, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes, des confessions chrétiennes, des groupes ethniques ainsi que des ordres et instituts religieux, par ex.\$aAveugles--Éducation; Enfants de travailleurs migrants--Éducation; Enfants handicapés mentaux--Éducation; Jésuites--Éducation.
680 \$iEmployer la subdivision de sujet\$aÉtude et enseignement\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets, par ex.\$aSciences--Étude et enseignement.
680 \$iEmployer les subdivisions de sujet du type\$aEnseignement préscolaire; Enseignement primaire; Enseignement secondaire\$i; etc., suivies si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques.

650 6\$aMontagnais (Indiens)\$xEducation\$zQuébec (Province)

- ◆ Vedettes-matière avec subdivision de lieu auxquelles s'ajoutent des subdivisions de sujet

Les vedettes-matière composées de deux éléments du type « \$aVedette principale de sujet \$zSubdivision de lieu » ne sont pas des blocs fixes. Les deux éléments peuvent être séparés de façon à inclure des subdivisions qui sont nécessaires à la construction d'une vedette-matière spécifique, même si cela a pour effet de limiter la validation à la vedette principale (\$a).

Exemples :

Titre : Environnement et parcs du Québec

Absence de 1202

1212 a
150 \$aParcs\$zQuébec (Province)
(ASN 22368 az)

Absence de 1202

1212 d
150 \$aAspect de l'environnement
260 \$ila subdivision\$aAspect de l'environnement\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets

650 6\$aParcs\$xAspect de l'environnement\$zQuébec (Province)
(ASN 2559 a)

et non pas

650 6\$aParcs\$zQuébec (Province)\$xAspect de l'environnement

Si la mention « suivie si nécessaire d'un nom de lieu » n'est pas présente dans l'autorité établie pour la subdivision, on inscrira la subdivision à la suite du lieu.

Titre : Statistiques sur les parcs du Québec

Absence de 1202

1212 f
150 \$aStatistiques
360 \$aLa subdivisions\$aStatistiques\$ià différents sujets, à propos de recueils de données numériques

Absence de 1202

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

1212 d
180 \$xStatistiques
680 \$iEmployer cette subdivision de sujet à différents sujets

Absence de 1202

1212 d
185 \$vStatistiques
680 \$iEmployer cette subdivision de forme à différents sujets.

650 6\$aParcs\$zQuébec (Province)\$vStatistiques
(ASN 22368 az)

et non pas

650 6\$aParcs\$xStatistiques\$zQuébec (Province)

Dans le cas où on ajoute plusieurs subdivisions à la vedette-matière principale, c'est toujours le dernier élément qui se subdivise géographiquement qui détermine l'endroit où la subdivision de lieu sera placée. Voir la section H 860 du *Subject cataloging manual : Subject headings*.

Titre : L'impact fiscal de la sous-traitance dans l'industrie de la construction au Québec

Absence de 1202

1212 b
150 \$almpôts
260 \$ila subdivision\$almpôts\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets

Absence de 1202

1212 d
180 \$almpôts
680 \$ila subdivision\$almpôts\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets

650 6 \$aConstruction\$xIndustrie\$xSous-traitance\$xImpôts\$zQuébec (Province)

Titre : La gestion de la sous-traitance dans l'industrie de la construction

1202 i
1212 f

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- 150 \$aGestion
360 \$ila subdivision\$aGestion\$aux noms des types d'industries ou d'entreprises,d'usines ou de procédés industriels, etc. d'activités ou de ressources particulières, etc...
- 1202 i
1212 d
180 \$xGestion
680 \$iEmployer cette subdivision de sujet aux noms des types d'industries ou d'entreprises, d'usines ou de procédés industriels, etc., d'activités ou de ressources particulières, etc., des sports et des organismes dont les organismes administratifs, les galeries, les musées, les parcs, etc..

650 6\$aConstruction\$xIndustrie\$xSous-Traitance\$zQuébec (Province)\$xGestion

◆ Entités géographiques

Pays, provinces et États

Pour les ouvrages portant sur une entité géographique définie, comme un pays, une province ou un État, on ajoute directement le nom de ce lieu en subdivision de la vedette principale.

151 \$aCanada

650 6\$aÉducation\$zCanada

151 \$aQuébec (Province)

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)

151 \$aMaine

650 6\$aÉducation\$zMaine

151 \$aFrance

650 6\$aÉducation\$zFrance

Entités géographiques localisées dans deux pays, provinces ou États

Les entités géographiques localisées dans deux pays, provinces ou États sont aussi ajoutées directement en subdivision à la vedette principale. On ajoute le lieu tel qu'il apparaît dans le RVM de Laval, c'est-à-dire accompagné de tous les renseignements entre parenthèses.

151 \$aJames, Baie (Ont. et Québec)

650 6\$aPêches\$zJames, Baie (Ont. et Québec)

et non pas

650 6\$aPêches\$zOntario\$zJames, Baie

et

650 6\$aPêches\$zQuébec (Province)\$zJames, Baie

[N.B. Il ne s'agit pas ici de la municipalité « Baie-James » située au Québec].

151 \$aAkwasne (Québec et Ont. : Réserve indienne)

650 6\$aÉducation\$zAkwasne (Québec et Ont. : Réserve indienne)

et non pas

650 6\$aÉducation\$zQuébec(Province)\$zAkwasne (Réserve indienne)

et

650 6\$aÉducation\$zOntario\$zAkwasne (Réserve indienne)

151 \$aPyrénées occidentales (Espagne et France)

650 \$aTourisme\$zPyrénées occidentales (Espagne et France)

et non pas

650 6\$aTourisme\$zEspagne\$zPyrénées occidentales

et

650 6\$aTourisme\$zFrance\$zPyrénées occidentales

Entités géographiques localisées dans plus de deux pays, provinces ou États

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Les entités géographiques localisées dans plus de deux pays, provinces ou États sont ajoutées directement en subdivision à la vedette principale.

151 \$aSaint-Laurent (Fleuve)

650 6\$aPêches\$zSaint-Laurent (Fleuve)

Entités géographiques à l'intérieur d'un pays, d'une province ou d'un d'État

Pour les entités géographiques situées sur le territoire d'un pays, d'une province ou d'un État (comme les villes, les municipalités, les villages, les régions, etc.), **le nom du pays, de la province ou de l'État est intercalé entre la vedette et le nom de l'entité géographique plus restreinte.**

Exemples de subdivision géographique de région :

Titre : Éducation dans le Bas-Saint-Laurent

151 \$aBas-Saint-Laurent (Québec)

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$zBas-Saint-Laurent

et non pas

650 6\$aÉducation\$zBas-Saint-Laurent (Québec)

ni

650 6\$aÉducation\$zBas-Saint-Laurent

Régions administratives vs régions

Régions administratives

Le Québec est divisé en 17 régions administratives numérotées et portant des noms distincts. Dans le RVM de Laval, tous ces noms sont suivis de Québec entre parenthèses sauf pour Montréal et Laurentides où on ajoute le qualificatif « Région administrative » (pour cause d'homonymie) à la suite de Québec entre parenthèses.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Région 01 : Bas-Saint-Laurent = 151 \$aBas-Saint-Laurent (Québec)
Région 02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean = 151 \$aSaguenay-Lac-Saint-Jean (Québec)
Région 03 : Québec = 151 \$aCapitale-Nationale (Québec)
Région 04 : Cœur-du-Québec = 151 \$aMauricie (Québec : Région administrative)
Région 05 : Estrie = 151 \$aEstrie (Québec)
Région 06 : Montréal = 151 \$aMontréal (Québec : Région administrative)
Région 07 : Outaouais = 151 \$aOutaouais (Québec)
Région 08 : Abitibi-Témiscamingue = 151 \$aAbitibi-Témiscamingue (Québec)
Région 09 : Côte-Nord = 151 \$aCôte-Nord (Québec)
Région 10 : Nord-du-Québec = 151 \$aNord-du-Québec (Québec)
Région 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine = 151 \$aGaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Québec)
Région 12 : Chaudière-Appalaches = 151 \$aChaudière-Appalaches (Québec)
Région 13 : Laval = 151 \$aLaval (Québec)
Région 14 : Lanaudière = 151 \$aLanaudière (Québec)
Région 15 : Laurentides = 151 \$aLaurentides (Québec : Région administrative)
Région 16 : Montérégie = 151 \$aMontérégie (Québec)
Région 17 : Centre-du-Québec = 151 \$aCentre-du-Québec (Québec)

Régions

Lorsqu'on veut décrire, par une vedette-matière, une région qui n'est pas une région administrative (qui n'a pas de frontières spécifiquement délimitées), on utilise un nom de lieu suivi de l'expression « Région de [d', du] ». Ce genre de vedette peut être créé sans l'approbation du RVM de Laval si le nom de lieu auquel on accroche « Région de » existe dans le RVM de Laval. Si ce n'est pas le cas, on doit demander la création de ce lieu à Laval.

Exemples :

Titre : Marché du travail dans la région de Saint-Hyacinthe

650 6\$aMarché du travail\$zQuébec (Province)\$zSaint-Hyacinthe, Région de

Titre : Géologie dans la région d'Amos

650 6\$aGéologie\$zQuébec (Province)\$zAmos, Région d'

Titre : Tourisme dans la région de Montréal

650 6\$aTourisme\$zQuébec (Province)\$zMontréal, Région de

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

[Nom de cours d'eau], Région [de, du, d', etc.]

Ce genre de vedette peut être créé sans l'approbation du RVM de Laval si le nom du cours d'eau auquel on accroche « Région de » existe dans le RVM de Laval. Si ce n'est pas le cas, on doit demander la création de ce lieu à Laval.

[Nom de cours d'eau], Bassin, Estuaire, Réservoir, Vallée [de, du, d'. etc.]

Il est interdit de créer ce genre de vedette sans l'approbation du RVM de Laval.
Voir Règle H 362 et H 800 (SCMSH)

Villes et municipalités

Exemples de subdivision géographique de ville :

Titre : Éducation à Montréal

151 \$aMontréal (Québec)

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$zMontréal

et non pas

650 6\$aÉducation\$zMontréal (Québec)

ni

650 6\$aÉducation\$zMontréal

Titre : Éducation à Saint-Jean, Terre-Neuve

151 \$aSt. John's (T.-N.)

451 \$aSaint-Jean (T.-N.)

650 6\$aÉducation\$zTerre-Neuve-et-Labrador\$zSt. John's

et non pas

650 6\$aÉducation\$zTerre-Neuve-et-Labrador\$zSaint-Jean

ni

650 6\$aÉducation\$zTerre-Neuve\$zSaint-Jean

ni

650 6\$aÉducation\$zTerre-Neuve\$zSt. John's

Agglomérations

On peut ajouter l'expression « Agglomération de » aux noms des villes, pour décrire la région métropolitaine de ces villes (Ville + Banlieues = Agglomération). Cette expression peut être ajoutée sans l'autorisation de Laval (bien vérifier si cette vedette n'a pas déjà été créée dans le RVM de Laval)

Exemple :

Titre : Le transport en commun dans la région métropolitaine de Joliette

650 6\$aTransports publics\$zQuébec (Province)\$zJoliette, Agglomération de

Washington (D.C)

Il y a une seule exception pour le nom des villes, il s'agit de « Washington (D.C.) ». Le nom de cette ville est placé directement à la suite de la vedette. Il n'est pas précédé du nom de l'État.

Voir la règle H 830 du SCMSH.

Titre : La situation du terrorisme dans la ville de Washington après le 11 septembre

151 \$aWashington (D.C.)

650 6\$aTerrorisme\$zWashington (D.C.)

et non pas

650 6\$aTerrorisme\$zDistrict of Columbia\$zWashington

New York (N.Y.)

N.B. Jusqu'en 1996, la ville de New York était aussi une exception au même titre que Washington. En 1997, l'« Office for Subject Cataloging Policy » de la LC a décidé d'annuler cette exception. Lorsqu'on utilise la subdivision de lieu New York, on doit la faire précéder du nom de l'État.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Titre : La situation du terrorisme dans la ville de New York

650 6\$aTerrorisme\$zNew York (N.Y.) (document traité en 1995)

Cette vedette qui était correcte en 1995, devient incorrecte à partir de 1997. Le nom de l'État doit être ajouté entre le sujet et le nom de la ville.

650 6\$aTerrorisme\$zNew York (État)\$zNew York **(vedette corrigée)**

Toutes les notices avec des vedettes-matière comprenant une subdivision pour la ville de New York devront être revues et corrigées (si nécessaire) de façon à correspondre aux normes actuelles.

Secteurs, quartiers, districts et arrondissements

Pour les lieux situés à l'intérieur des villes, on doit utiliser le nom de la ville comme subdivision et non pas le nom du quartier. Si on veut relever le nom du quartier dans une vedette, on doit rajouter un 651 pour ce lieu.

Titre : Éducation dans Limoilou

151 \$aLimoilou (Québec, Québec)

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$zQuébec

651 6\$aLimoilou (Québec, Québec)

et non pas

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$zLimoilou

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$zLimoilou (Québec)

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$zQuébec\$zLimoilou

Lorsqu'il existe plusieurs noms pour désigner le même secteur, district ou arrondissement, on choisira la vedette-matière de lieu la plus spécifique pour décrire le territoire compris à l'intérieur des délimitations géographiques de ce lieu (peu importe l'année de publication de l'ouvrage).

Titre : Plan d'urbanisme pour Baie d'Urfé

151 \$aBaie d'Urfé (Montréal, Québec)

551 \$aBeaconsfield/Baie d'Urfé (Montréal, Québec)

665 \$aLe 1er janvier 2002, les villes de Beaconsfield et Baie-d'Urfé se sont regroupées pour former l'arrondissement Beaconsfield/Baie-d'Urfé.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

650 6\$aUrbanisme\$zQuébec (Province)\$zMontréal

651 6\$aBaie-d'Urfé (Montréal, Québec)

et non pas

650 6\$aUrbanisme\$zQuébec (Province)\$zMontréal\$zBaie-d'Urfé

651 6\$aBeaconsfield/Baie-d'Urfé (Montréal, Québec)

Routes, parcs, ponts, etc. codés 151

Les entités géographiques du type routes, parcs, ponts, etc. qui sont codées 151 sont soumises aux mêmes règles que toutes les autres entités géographiques et peuvent être utilisées en subdivision, sauf dans le cas où elles sont localisées à l'intérieur d'une ville.

151 \$aTranscanadienne

651 6\$aCirculation\$zTranscanadienne

151 \$aPont de la Confédération (Î.-P.-É. et N.-B.)

650 6\$aCirculation\$zPont de la Confédération (Î.-P.-É. et N.-B.)

151 \$aRoute 138 (Québec)

650 6\$aCirculation\$zQuébec (Province)\$zRoute 138

151 \$aParc de conservation de la Gaspésie (Québec)

650 6\$aCirculation\$zQuébec (Province)\$zParc de conservation de la Gaspésie

151 \$aAvenue Quartier (Québec, Québec)

650 6\$aCirculation\$zQuébec (Province)\$zQuébec

et

651 6\$aAvenue Cartier (Québec, Québec)

Distinction des homonymes dans les noms de lieu

Pour différencier les homonymes de noms de lieu, le RVM de Laval ajoute des déterminants au nom des vedettes. Ces déterminants peuvent être un autre nom de lieu ou un qualificatif. Le nom de lieu ajouté vient préciser la localisation alors que le qualificatif définit le genre de juridiction concernée.

Dans le cas des homonymes qui ne définissent pas les mêmes territoires, le RVM procède de la façon suivante : la première vedette créée ne comprend que le nom de la province, de l'État ou du pays entre parenthèses; dans la deuxième vedette, un autre nom de lieu est ajouté dans la parenthèse avec le nom de la province, de l'État ou du pays. Ce nom de lieu peut être une ville, une région, etc.

Dans le cas des homonymes qui ne concernent pas le même genre de juridiction, les déterminants (ou qualificatifs) de juridiction qui sont ajoutés lors de la création des vedettes géographiques (ex. : canton, circonscription électorale provinciale, division d'enregistrement, région, réserve indienne, seigneurie, etc.) empêchent la formation de vedettes homonymes.

Exemples de noms de lieu différenciés par un autre nom lieu :

151 \$aSaint-Pierre, Lac (Québec)

650 6\$aPêche sportive\$zQuébec (Province)\$zSaint-Pierre, Lac

Il s'agit ici du Lac Saint-Pierre situé dans la région de Maskinongé.

Cette notice fut la première à être créée dans le RVM de Laval.

151 \$aSaint-Pierre, Lac (Saint-Pacôme, Québec)

650 6\$aPêche sportive\$zQuébec (Province)\$zSaint-Pierre, Lac (Saint-Pacôme)

Il s'agit ici du Lac Saint-Pierre situé dans la région de Kamouraska.

Cette notice a été créée ultérieurement à la première.

Exemples de noms de lieu différenciés par l'appellation de la juridiction ajoutée comme qualificatif :

151 \$aLotbinière (Québec)

650 6\$aArbres\$zQuébec (Province)\$zLotbinière

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Il s'agit ici de la ville de Lotbinière. Dans le cas des villes, aucun qualificatif n'est ajouté.

151 \$aLotbinière (Québec : Municipalité régionale de comté)

650 6\$aArbres\$zQuébec (Province)\$zLotbinière (Municipalité régionale de comté)

151 \$aLotbinière (Québec : Seigneurie)

650 6\$aArbres\$zQuébec (Province)\$zLotbinière (Seigneurie)

151 \$aJoly (Québec : Canton)

650 6\$aTravail\$zQuébec (Province)\$zJoly (Canton)

N.B. Joly (Québec) n'existe pas dans le RVM de Laval.

151 \$aKahnawake (Québec : Réserve indienne)

650 6\$aTravail\$zQuébec (Province)\$zKahnawake (Réserve indienne)

N.B. Kahnawake (Québec) n'existe pas dans le RVM de Laval.

Subdivisions géographiques absentes du RVM de Laval

Les subdivisions géographiques doivent être présentes (ou en processus de création) dans le RVM de Laval, même si ce n'est pas nécessaire pour la validation de la vedette.

Titre : Géologie de la région de McLachlin au Témiscamingue

Il n'y a pas de McLachlin (Québec) dans le RVM de Laval.

650 6\$aGéologie\$zQuébec (Province)\$zMcLachlin : **Vedette incorrecte**

Le nom de lieu doit être présent dans le RVM de Laval pour que la vedette soit conforme. Si le nom du lieu n'est pas présent dans le RVM, il faut faire une demande de création selon les procédures établies par le réseau.

McLachlin est un canton du Témiscamingue (Source : Répertoire toponymique du Québec).

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Conformité des noms de subdivisions géographiques

Les subdivisions géographiques retenues doivent être conformes au RVM de Laval; on ne peut pas enlever des mots qui font partie intégrante du nom de lieu ou changer la langue de celui-ci.

Titre : Marché du travail dans Les Laurentides

Dans l'introduction de ce document, on peut lire : Le marché du travail dans la région et dans les environs des Laurentides.

Dans le RVM de Laval on retrouve les notices d'autorité suivantes :

- 151 \$aLaurentides (Québec) : désigne une ville
- 151 \$aLaurentides, Les (Québec) : désigne le massif montagneux
- 151 \$aLes Laurentides (Québec) : désigne la Municipalité régionale de comté
- 151 \$aLaurentides, Région des (Québec) : désigne la région des Laurentides située au Nord de Montréal
- 151 \$aLaurentides (Québec : Région administrative) : désigne la région administrative no 15

Le simple fait d'omettre ou de déplacer un article ou un qualificatif rattaché à un nom de lieu précis peut changer complètement la signification de ce lieu. Voir l'encadré ci-dessus.

La vedette correcte est :

650 6\$aMarché du travail\$zQuébec (Province)\$zLaurentides, Région des

et non pas

650 6\$aMarché du travail\$zQuébec (Province)\$zLaurentides

ou

650 6\$aMarché du travail\$zQuébec (Province)\$zLaurentides, Les

ou

650 6\$aMarché du travail\$zQuébec (Province)\$zLaurentides (Région administrative)

ou

650 6\$aMarché du travail\$zQuébec (Province)\$zLes Laurentides

Vedettes-matière typiquement québécoises

Pour certaines vedettes typiquement québécoises, on ne doit pas ajouter la subdivision « Québec (Province) » même si ces vedettes sont codées 1202 : i. Toutefois si la vedette est utilisée pour décrire un ouvrage sur un lieu plus petit que la province, on doit intercaler le nom de la province entre la vedette et le lieu concerné.

L'une de ces vedettes typiquement québécoise est « Cégeps ».

1201 i

150 \$aCégeps

680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents sur les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec en général. Les documents sur les collèges d'enseignement général et professionnel d'un lieu donné du Québec se trouvent sous les vedettes du type\$aCégeps -- Québec (Province -- [nom de lieu].

Titre : Histoire des cégeps au Québec

650 6\$aCégeps\$xHistoire

et non pas

650 6\$aCégeps\$zQuébec (Province)\$xHistoire

par contre

Titre : Histoire des cégeps à Montréal.

650 6\$aCégeps\$zQuébec (Province)\$zMontréal\$xHistoire

Parmi les autres vedettes de cette catégorie, on retrouve :

Centres locaux de développement
Centres locaux de services communautaires
Centres régionaux de développement
Conseils régionaux de l'environnement
Enseignement collégial

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Étudiants du collégial
Municipalités régionales de comté
Professeurs (Enseignement collégial)
Services personnels aux étudiants du collégial

La subdivision : Étude et enseignement (Collégial)

➤ Vedettes-matière avec subdivision chronologique

- ◆ Vedettes-matière de lieu avec subdiv. chronologique précédée d'une subdiv. de sujet
 - Vedettes-matière déjà construites dans le RVM de Laval

Le RVM de Laval comprend un très grand nombre de vedettes-matière déjà construites avec des subdivisions chronologiques. Ces vedettes-matière sont composées d'un lieu (1er élément de la vedette codé \$a) + une subdivision de sujet (2^e élément de la vedette codé \$x) + une subdivision chronologique (3^e élément de la vedette codé \$y).

Seulement certaines catégories de subdivisions de sujet peuvent être utilisées avec les subdivisions chronologiques. Parmi ces subdivisions de sujet, on retrouve : Civilisation, Conditions économiques, Conditions sociales, Histoire, Mœurs et coutumes, Politique économique, Politique sociale, Politique et gouvernement, Relations extérieures, etc.

Les vedettes-matière avec subdivision chronologique (précédée d'une subdivision de sujet) déjà construites sont révisées constamment afin de suivre l'actualité. Les dates que l'on retrouve dans ces vedettes ne sont pas choisies au hasard, mais reflètent des changements historiques, politiques, économiques, sociaux, etc. qui sont spécifiques aux lieux auxquels elles sont associées. (Les dates associées à la province de Québec diffèrent de celles associées à d'autres lieux : Canada, Ontario, États-Unis, etc.).

Exemples :

651 6\$aQuébec (Province)\$xC Conditions économiques\$y1960-1991

651 6\$aCanada\$x Conditions économiques\$y1971-1991

651 6\$aOntario\$x Conditions économiques\$y1945-1991

651 6\$aÉtats-Unis\$x Conditions économiques\$y1981-2001

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Les subdivisions chronologiques précédées d'une subdivision de sujet peuvent être formées de dates ouvertes (\$y1945-), de dates fermées (\$y1971-1991), de dates du type « \$yJusqu'à [date] » (\$yJusqu'à 1867), ou du nom des siècles (\$y19e siècle).

Exemples :

651 6\$aQuébec (Province)\$xConditions sociales\$y1991- : **Date ouverte**

651 6\$aCanada\$xPolitique économique\$y1939-1945 : **Date fermée**

651 6\$aÉtats-Unis\$xConditions économiques\$y**Jusqu'à 1865**

651 6\$aÉtats-Unis\$xCivilisation\$y20e siècle : **Siècle**

De façon générale, lorsqu'une vedette-matière du type « \$aLieu + \$xSubdivision de sujet + \$yDate ouverte » ne reflète plus l'actualité, une date de fermeture est ajoutée à la date ouverte et une nouvelle vedette est créée en utilisant une date ouverte qui correspond à la date de fermeture de la vedette précédente.

Exemples :

651 6\$aQuébec (Province)\$xPolitique et gouvernement\$y1994-2003

651 6\$aQuébec (Province)\$xPolitique et gouvernement\$y2003-

651 6\$aCanada\$xPolitique et gouvernement\$y1984-1993

651 6\$aCanada\$xPolitique et gouvernement\$y1993-

651 6\$aOntario\$xPolitique et gouvernement\$y1990-1995

651 6\$aOntario\$xPolitique et gouvernement\$y1995-

651 6\$aÉtats-Unis\$xPolitique et gouvernement\$y1993-2001

651 6\$aÉtats-Unis\$xPolitique et gouvernement\$y2001-

Veillez noter qu'on retrouve également dans le RVM de Laval des vedettes-matière construites avec une date ouverte, même si cette date ouverte fait partie d'une vedette-matière construite avec des dates fermées (la date ouverte correspond à la première partie de la date fermée). Dans les deux cas, les vedettes se valident jusqu'à la fin (axy).

Exemples :

651 6\$aQuébec (Province)\$xConditions économiques\$y1867-
(ASN = 7093 (axy))

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

651 6\$aQuébec (Province)\$xConditions économiques\$y1867-1918
(ASN = 4495 (axy))

651 6\$aCanada\$xConditions sociales\$y1945-
(ASN = 22957 (axy))

651 6\$aCanada\$xConditions sociales\$y1945-1971
(ASN = 20586 (axy))

651 6\$aÉtats-Unis\$xPolitique et gouvernement\$y1989-
(ASN = 396276 (axy))

651 6\$aÉtats-Unis\$xPolitique et gouvernement\$y1989-1993
(ASN = 144759 (axy))

Si une vedette-matière du type « \$aLieu + \$xSubdivision de sujet + \$yDate ouverte », « \$aLieu + \$xSubdivision de sujet + \$yDate fermée », ou « \$aLieu + \$xSubdivision de sujet + \$yJusqu'à [date] » ne se valide pas jusqu'à la fin, cela signifie que cette vedette est incorrecte et doit être corrigée.

Exceptions : « \$aLieu + \$xSubdivision de sujet + \$y500-1500 »
 « \$aLieu + \$xSubdivision de sujet + \$yJusqu'à 1500 »
 « \$aLieu + \$xSubdivision de sujet + \$yJusqu'à 500 »

Dans les trois cas ci-dessus, seul le lieu (\$a) ou le lieu + la subdivision de sujet (\$a-\$x) sont validés.

N.B. : On ne retrouve pas les dates « 500-1500, Jusqu'à 1500 et Jusqu'à 500 » telles quelles dans le RVM de Laval, elles sont toujours précédées d'un sujet de type « Conditions sociales, Conditions économiques et Mœurs et coutumes ».

Exemples :

Si on questionne sur « Conditions sociales 500 1500 », on tombe sur la vedette suivante :

1212 a
 150 \$aHistoire sociale\$y500-1500 (Moyen Âge)
 360 \$aIa subdivision\$aConditions sociales--500-1500\$aIaux noms des lieux,
 des catégories de personnes et des groupes ethniques
 450 \$aConditions sociales\$y500-1500

1212 d
180 \$xConditions sociales\$y500-1500
680 \$ila subdivision\$aConditions sociales--500-1500\$aux noms des lieux,
des catégories de personnes et des groupes ethniques

651 6\$aParis (France)\$xConditions sociales\$y500-1500 : **Vedette correcte**
((ASN = 345474 a))

651 6\$aFrance\$xConditions sociales\$y500-1500 :
Vedette correcte
((ASN = 5708 ax))

Exemple d'une vedette à corriger :

651 6\$aQuébec (Province)\$xConditions économiques\$y1960- :
Vedette incorrecte
((ASN=22987 ax))

La vedette ne se valide pas jusqu'à la fin (ax).

Cette vedette est incorrecte puisque la vedette-matière « 651 6\$aQuébec (Province) \$xConditions économiques\$y1960- » n'existe plus depuis 1998. Elle a été remplacée par deux autres vedettes-matière qui sont plus représentatives de l'actualité :

651 6\$aQuébec (Province)\$xConditions économiques\$y1960-1991
(ASN = 7065 (axy))

651 6\$aQuébec (Province)\$xConditions économiques\$y1991-
(ASN = 443368 (axy))

Les deux vedettes se valident jusqu'à la fin (axy).

Événements historiques spécifiques

On retrouve aussi dans le RVM de Laval des vedettes-matière du type « \$aLieu +\$xHistoire +\$yDate(s) spécifique(s) avec ajout entre parenthèses d'un qualificatif » pour indiquer l'événement particulier qui s'est produit à cette date.

Exemples :

651 6\$aQuébec (Province)\$xHistoire\$y1970 (Crise d'octobre)

651 6\$aCanada\$xHistoire\$y1941-1944 (Crise de la conscription)

651 6\$aÉtats-Unis\$xHistoire\$y1861-1865 (Guerre de sécession)

- Vedettes-matière non construites dans le RVM de Laval

Les subdivisions de sujet suivies de dates ouvertes, de dates fermées et de dates du type « \$yJusqu'à [date] » que l'on retrouve dans les vedettes-matière déjà construites (avec un lieu spécifique) ne sont pas des subdivisions affranchies (free-floating subdivisions) : elles ne peuvent être utilisées pour d'autres vedettes-matière de lieu.

Exemples :

651 6\$aMontréal (Québec)\$xConditions économiques\$y1945- :
Vedette incorrecte

651 6\$aMontréal (Québec)\$xConditions économiques\$y1960-1991 :
Vedette incorrecte

651 6\$Montréal (Québec)\$xConditions économiques\$yJusqu'à 1867 :
Vedette Incorrecte

Toutefois, les subdivisions de sujet suivies de subdivisions chronologiques formées du nom d'un siècle que l'on retrouve dans les vedettes déjà construites avec des lieux spécifiques peuvent aussi être utilisées pour des lieux non spécifiques.

Exemple 1. Subdivision « \$aSujet + \$ySiècle » applicable à des lieux non spécifiques (voir directive du 360 et du 680) :

1212 f
150 \$aCivilisation\$y20e siècle
360 \$ila subdivision\$aCivilisation--20^e siècle\$iaux noms des lieux

1212 d
180 \$xCivilisation\$y20e siècle
680 \$ila subdivision\$aCivilisation--20^e siècle\$iaux noms des lieux

651 6\$aNigeria\$xCivilisation\$y20e siècle :
Vedette correcte

Exemple 2. Subdivision « \$aSujet + \$ySiècle » applicable à des lieux ou à des sujets non spécifiques : (voir directive du 360) :

1212 f
150 \$aHistoire\$y20e siècle
360 \$ila subdivision\$aHistoire -- 20^e siècle\$ia différents sujets, y compris les noms de lieux, sauf s'il y a conflit avec des subdivisions chronologiques déjà établies sous ces noms de lieux

1212 d
180 \$xHistoire\$y20e siècle
680 \$ila subdivision\$aHistoire -- 20^e siècle\$ia différents sujets, y compris les noms de lieux, sauf s'il y a conflit avec des subdivisions chronologiques déjà établies sous ces noms de lieux

650 6\$aGestion\$xHistoire\$y20e siècle :

Vedette correcte

651 6\$aTrois-Rivières (Québec)\$xHistoire\$y20e siècle :

Vedette correcte

Exemple 3. Subdivision « \$aSujet + \$ySiècle » applicable à des lieux non spécifiques ou à certaines catégories de sujet (voir directive dans le 260 et le 680) :

1212 g
150 \$aConditions économiques\$y20e siècle
260 \$ila subdivision\$aConditions économiques -- 20^e siècle\$iaux noms des lieux, des catégories de personnes et des groupes ethniques

1212 d
180 \$xConditions économiques\$y20e siècle
680 \$ila subdivision\$aConditions économiques -- 20^e siècle\$iaux noms des lieux, des catégories de personnes et des groupes ethniques

650 6\$aImmigrants\$xConditions économiques\$y20e siècle :

Vedette correcte

651 6\$aMontréal (Québec)\$xConditions économiques\$y20e siècle :

Vedette correcte

◆ Vedettes-matière de sujet avec subdivision chronologique

Comme on l'a vu dans la section précédente, les subdivisions chronologiques précédées d'un sujet peuvent être associées à des sujets non spécifiques ou à des sujets spécifiques (catégories) selon les indications que l'on retrouve dans les zones 260 et 360 de la notice autorité de la vedette.

On peut aussi associer certaines subdivisions chronologiques, qui ne sont pas précédées d'une subdivision de sujet, à des vedettes de sujet. Ces subdivisions sont toutefois utilisées pour des sujets très spécifiques.

Exemple :

1212 g
150 \$a20e siècle
260 \$ila subdivision\$a20e siècle\$iaux noms des littératures, des groupes d'écrivains et des compositions musicales, et sous les vedettes en art suivies d'un adjectif pour le pays, la région ou le groupe ethnique

1212 d
182 \$y20e siècle
680 \$ila subdivision\$a20e siècle\$iaux noms des littératures, des groupes d'écrivains et des compositions musicales, et sous les vedettes en art suivies d'un adjectif pour le pays, la région ou le groupe ethnique

650 6\$aLittérature québécoise\$y20e siècle :
Vedette correcte

Toutefois

650 6\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$y20e siècle :

Vedette incorrecte

puisque « Éducation » ne fait partie d'aucune des catégories énumérées dans les zones 260 et 680 ci-dessus.

◆ Subdivisions de sujet + dates spécifiques

Certaines subdivisions de sujet permettent l'ajout de dates spécifiques correspondant à un événement particulier relié à ce sujet. Parmi ces subdivisions, on retrouve : Élection (dans la vedette (Présidents--Élection), Élections, Crédits

budgétaires et dépenses, Histoire--[date] (Partage) et Recensement.

L'expression « **Se subdivise par date** », que l'on retrouve dans la zone 680, veut dire que l'on ajoute à la subdivision une date précédée d'un \$y tandis que l'expression « **suivie si nécessaire d'une date** », que l'on retrouve dans les zones 260, 360 et 680, veut dire que l'on ajoute à la subdivision une date précédée d'une virgule.

Élection (au singulier) dans la vedette « Présidents--Élection »

150 \$aPrésidents\$xÉlection

680 \$iSe subdivise par date, par ex.\$aPrésidents--France--Élection--1974

Exemples :

650 6\$aPrésidents\$zÉtats-Unis\$xÉlection\$y2001

650 6\$aPrésidents\$zFrance\$xÉlection\$y2002

650 6\$aPrésidents\$zMexique\$xÉlection\$y2000

Élections (au pluriel) aux noms des parlements i.e. corps législatifs

1212 f

150 \$aÉlections

360 \$ila subdivision\$aÉlections\$i, suivie si nécessaire d'une date, aux noms des parlements, par ex.\$aCanada. Parlement--Élections, 1997

1212 d

180 \$xÉlections

680 \$iEmployer la subdivision de sujet\$aÉlections, [date]\$iaux noms des parlements, par ex.\$aCanada. Parlement--Élections, 1997.

N.B. : Cette subdivision s'applique aussi bien aux élections générales qu'aux élections partielles.

Exemples :

610 16\$aQuébec (Province).\$bAssemblée nationale\$xÉlections, 2003
(Élection générale de 2003)

610 16\$aQuébec (Province).\$bAssemblée nationale\$xÉlections, 2002
(Élection partielle de 2002)

610 16\$aCanada.\$bParlement\$xÉlections, 1997
610 16\$aGrande-Bretagne.\$bParliament\$xÉlections, 2001
610 16\$aÉtats-Unis.\$bCongress\$xÉlections, 1998
610 16\$aMaine.\$bLegislature\$xÉlections, 2000

Crédits budgétaires et dépenses

1212 g
150 \$aCrédits budgétaires et dépenses
260 \$ila subdivision\$aCrédits budgétaires et dépenses\$,i, suivie si nécessaire d'une date, aux noms des lieux et des organismes administratifs, par ex.\$aCanada--Crédits budgétaires et dépenses, 1960

1212 d
180 \$xCrédits budgétaires et dépenses
680 \$ila subdivision\$aCrédits budgétaires et dépenses\$,i, suivie si nécessaire d'une date, aux noms des lieux et des organismes administratifs, par ex.\$aCanada--Crédits budgétaires et dépenses, 1960

Exemples :

Organismes administratifs

610 26\$aCommission de la santé et de la sécurité du travail du Québec\$xCrédits budgétaires et dépenses, 2002
Budget annuel s'étalant sur une seule année.

610 16\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation\$xCrédits budgétaires et dépenses, 2002-2003
Budget annuel s'étalant sur deux ans.

610 26\$aParcs Canada.\$bDivision des ressources naturelles\$xCrédits budgétaires et dépenses, 2002-2005
Budget triennal.

Lieux

651 6\$aQuébec (Province)\$xCrédits budgétaires et dépenses, 2002-2003
651 6\$aMontréal (Québec)\$xCrédits budgétaires et dépenses, 2002

Recensement

1212 f

150 \$aRecensement

360 \$ila subdivision\$aRecensement\$, suivie si nécessaire d'une date, aux noms des lieux et aux noms des groupes ethniques, par ex.\$aÉtats-Unis--Recensement, 1790

1212 d

180 \$xRecensement

680 \$ila subdivision de sujet\$aRecensement, [date]\$iaux noms des lieux et des groupes ethniques, par ex.\$aÉtats-Unis--Recensement, 1790

1212 d

185 \$vRecensement

680 \$ila subdivision de sujet\$aRecensement, [date]\$iaux noms des lieux et des groupes ethniques, par ex.\$aÉtats-Unis--Recensement, 1790

Exemples :

650 6\$aInuit\$vRecensement, 2001

651 6\$aCanada\$vRecensement, 2001

Histoire--[date] (Partage)

1212 b

150 \$aHistoire\$xPartage

260 \$ila subdivision\$aHistoire--[date] (Partage) \$iaux noms des lieux, par ex.\$aPenjab--Histoire--\$y1947 (Partage)

1212 a

150 \$aDémembrement des nations

360 \$ila subdivision\$aHistoire--[date] (Partage) \$iaux noms des lieux, par ex. :\$aPenjab--Histoire--\$y1947 (Partage)

1212 d

180 \$xHistoire\$y[date] (Partage)

680 \$ila subdivision\$aHistoire--[date] (Partage)\$iaux noms des lieux, par ex. :\$aPendjab--Histoire--1947 (Partage)

Exemples :

245 03\$aLe démembrement de l'U.R.S.S. --

651 6\$aURSS\$xHistoire\$y1991 (Partage)

245 00\$aProcessus de partition de la Tchécoslovaquie. --
651 6\$aTchécoslovaquie\$xHistoire\$y1993 (Partage)

➤ **Vedettes-matière avec subdivision de forme**

Les subdivisions de forme ont pour but de préciser la forme d'un ouvrage, plutôt que son contenu (Ex : Bibliographie, Périodiques, Répertoires, Statistiques, etc.).

Généralement, la subdivision de forme, code de sous-zone **\$v**, est l'élément final d'une vedette.

Exemples :

650 6\$aTravail à domicile\$zCanada**\$vCas, Études de**
(ASN 10515)

650 6\$aÉducation\$zFrance**\$vCongrès**
(ASN 1486 a)

650 6\$aHorticulture\$zQuébec (Province)**\$vGuides, manuels, etc.**
(ASN 15450 a)

650 6\$aPistes cyclables\$zQuébec (Province)\$zMontréal**\$vCartes**
(ASN 9416 a)

651 6\$aCôte-Nord (Québec)\$xConditions économiques**\$vStatistiques**
(ASN 77156 a)

La subdivision de forme n'est pas l'élément final de la vedette lorsque celle-ci peut être suivie d'un nom de lieu, mention que l'on retrouve dans les zones 260, 360 et 680.

Exemples :

650 6\$aInfirmières**\$vDescriptions d'emploi**\$zQuébec (Province)
(ASN 12495 a)

650 6\$aÉcoles**\$vSpécifications**\$zQuébec (Province)
(ASN 13362 a)

Occasionnellement, deux subdivisions sont nécessaires pour indiquer la forme.

650 6\$aTechnologie\$zÉtats-Unis\$vBibliographie\$vPériodiques
(ASN 2838 a)

Il s'agit ici d'une bibliographie publiée sous forme de périodique.
Historique de la sous-zone \$v

Jusqu'en 1999, les subdivisions de forme étaient codées \$x, soit le même code de sous-zone que celui utilisé pour les subdivisions de sujet. À partir de février 1999, la Library of Congress (LC) a commencé à utiliser le nouveau code de sous-zone \$v adopté par le MARC 21 afin de distinguer les subdivisions de forme des subdivisions de sujet.

Au cours de l'année 2000, les bibliothèques du RIBG ont décidé de mettre en application les directives de la LC. (Des corrections devront donc être effectuées dans les notices du RIBG créées avant 2000).

Titre : British medical journal (notice créée en 1999)

650 6\$aMédecine\$xPériodiques

devient

650 6\$aMédecine\$vPériodiques (notice corrigée)

<p>N.B. On retrouvera en Annexe A plus de détails sur les subdivisions de forme codées \$v en sous-zone de même qu'une liste de ces subdivisions.</p>
--

- ◆ Subdivisions de forme versus subdivisions de sujet (\$v versus \$x)

Certaines subdivisions peuvent être utilisées comme subdivision de forme (\$v) ou de sujet (\$x). Pour ces subdivisions, il est particulièrement important de bien déterminer le contenu et/ou la forme de l'ouvrage à cataloguer avant de coder \$v ou \$x (même si la subdivision se retrouve dans une liste de subdivisions de forme). Les subdivisions de sujet sont codées 180 et les subdivisions de forme sont codées 185.

Titre : Bulletin de l'Académie royale de médecine

650 6\$aMédecine\$vPériodiques

« Périodiques » est la forme du document : il est donc codé \$v

Toutefois

Titre : Histoire des revues et des périodiques médicaux

650 6\$aMédecine\$xPériodiques\$xHistoire

« Périodiques » est un sujet au même titre que « Histoire » : il est donc codé \$x.

Certains exemples sont évidents surtout lorsqu'on indexe des livres :

Titre : Les logiciels sur le transport au Québec

650 6\$aTransport\$zQuébec (Province)\$xLogiciels

et non pas

650 6\$aTransport\$zQuébec (Province)\$vLogiciels

Titre : L'utilisation d'enregistrement sonores et vidéo dans l'enseignement du français

650 6\$aFrançais (Langue)\$xÉtude et enseignement\$xAides audiovisuelles

et non pas

650 6\$aFrançais (Langue)\$xÉtude et enseignement\$vAides audiovisuelles

- ◆ Utilisation de deux ou de plus de deux subdivisions de forme (\$v-\$v versus \$x-\$v)

Pour bien utiliser les subdivisions de forme (codées \$v) lors de l'indexation d'un ouvrage, **il faut d'abord tenir compte de la forme de l'ouvrage** : s'agit-il d'un format papier, d'une cassette audio, d'une vidéocassette, de microformes (microfilm et microfiche), etc.

On examine ensuite le contenu de l'ouvrage pour bien différencier les subdivisions de forme, des subdivisions de sujet.

Titre : Bibliographie sur le Québec

651 6\$aQuébec (Province)\$vBibliographie

Titre : Catalogue des bibliographies sur le Québec

651 6\$aQuébec (Province)\$vBibliographie\$vCatalogues

Il s'agit ici d'un catalogue contenant des bibliographies : les deux subdivisions sont codées \$v.

Titre : Carte de la ville de Montréal

245 00\$aCarte de la ville de Montréal\$h[document cartographique] . --

651 6\$aMontréal (Québec)\$vCartes

Titre : Bibliographie des cartes de la ville de Montréal

651 6\$aMontréal (Québec)\$xCartes\$vBibliographie

et non pas

651 6\$aMontréal (Québec)\$vCartes\$vBibliographie

Titre : Catalogue des bibliographies des cartes de la ville de Montréal

651 6\$aMontréal (Québec)\$xCartes\$vBibliographie\$vCatalogues

et non pas

651 6\$aMontréal (Québec)\$vCartes\$vBibliographie\$vCatalogues

VEDETTES-MATIÈRE POUR LES OUVRAGES DE FICTION

De façon générale, on n'attribue pas de vedettes-matière aux ouvrages de fiction (romans, pièces de théâtre, recueils de poésie, etc.). Toutefois une bibliothèque peut décider de le faire si elle considère que ce type d'information peut être utile à ses usagers.

Pour indexer un ouvrage de fiction, on choisit une ou plusieurs vedettes-matière qui décrivent l'ouvrage (au même titre qu'un ouvrage de non-fiction) et on ajoute **les subdivisions de forme** appropriées que l'on retrouve dans le RVM de Laval.

- 1212 b
150 \$aRomans
260 \$ila subdivision\$aRomans, nouvelles, etc.\$ià différents sujets pour les romans, nouvelles, contes, récits, histoires, etc. ou pour les recueils de romans,nouvelles, contes, récits, histoires, etc., abordant ces sujets
- 1212 d
185 \$vRomans, nouvelles, etc.
680 \$ila subdivision\$aRomans, nouvelles, etc.\$ià différents sujets pour les romans, nouvelles, contes, récits, histoires, etc. ou pour les recueils de romans, nouvelles, contes, récits, histoires, etc. abordant ces sujets
- 1212 f
150 \$aPoésie
360 \$ila subdivision\$aPoésie\$ià différents sujets pour les poèmes ou les recueils de poèmes abordant ces sujets
- 1212 d
185 \$vPoésie
680 \$ila subdivision\$aPoésie\$ià différents sujets pour les poèmes ou les recueils de poèmes abordant ces sujets
- 1212 f
150 \$aThéâtre
360 \$ila subdivision\$aThéâtre\$ià différents sujets pour les pièces ou les recueils de pièces abordant ces sujets, par ex.\$aFrance--Histoire--1789-1799 (Révolution)--Théâtre; Indiens d'Amérique--Théâtre; Pâques--Théâtre
- 1212 d
185 \$vThéâtre
680 \$ila subdivision\$aThéâtre\$ià différents sujets pour les pièces ou les recueils de pièces abordant ces sujets, par ex.\$aFrance---Histoire--1789-1799 (Révolution)--Théâtre; Indiens d'Amérique--Théâtre; Pâques--Théâtre

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Exemples :

Titre : Speak-white (poème)

100 1^b \$aLalonde, Michèle,\$d1937-

245 10\$Speak-white /\$cMichèle Lalonde. --

650 6\$aNationalisme\$zQuébec (Province)**\$vPoésie**

651 6\$aQuébec (Province)\$xHistoire\$xAutonomie et mouvements indépendantistes**\$vPoésie**

Titre : Le marquis qui perdit (pièce de théâtre)

100 1^b \$aDucharme, Réjean,\$d1941-

245 13\$aLe marquis qui perdit /\$cRéjean Ducharme. --

600 16\$aMontcalm de Saint-Véran, Louis-Joseph,\$cmarquis de,\$d1712-1759**\$vThéâtre**

VEDETTES-MATIÈRE POUR LES OUVRAGES COLLECTIFS (NOTICES ANALYTIQUES)

Un ouvrage collectif consiste en une collection de documents écrits par plusieurs auteurs ou collectivités et publié par un même éditeur. Parmi les ouvrages collectifs on retrouve, entre autres, les actes de colloques et de congrès.

Le genre de traitement accordé à un ouvrage collectif est déterminé par la personne qui en assure l'indexation. Elle peut opter pour un traitement général de l'ouvrage ou un traitement plus spécifique qui fera ressortir les (ou certaines) contributions qui forment l'ouvrage en question. Un traitement spécifique peut être assuré par l'ajout au dossier collectif de vedettes secondaires aptes à décrire une (ou des) contribution(s) particulière(s) ou par la création de notices analytiques.

➤ **Traitement général**

On décrit et on indexe l'ouvrage collectif de façon globale, comme un tout, en ne faisant ressortir aucune des contributions individuelles qui le composent.

1. Quand la nécessité de faire ressortir l'une ou l'autre des contributions n'est pas jugée utile pour la clientèle prioritaire de la bibliothèque.
2. Quand les contributions individuelles sont repérables par d'autres moyens. (Ex. : ouvrages constitués d'articles de périodiques - ou autres types de contributions - indexés; ouvrages dont les contributions ont paru dans d'autres volumes déjà catalogués à la bibliothèque).

➤ **Traitement spécifique**

On veut faire ressortir d'une façon quelconque les (ou certaines) contributions individuelles qui composent l'ouvrage collectif. Un traitement spécifique, dont la pertinence est établie selon les critères énumérés en **Traitement général**, peut être assuré de deux façons :

1. Par l'ajout au traitement général de vedettes secondaires (matières, et/ou auteurs-titres, et/ou titres selon le cas) relatives aux contributions individuelles (ou à certaines d'entre elles).
2. Par la création de **notices analytiques** (RCAA2, 13.5) pour une (ou des) contribution(s) de l'ouvrage collectif.

Évidemment, même si cette dernière option est privilégiée, l'ouvrage collectif devra toujours avoir, en plus des notices analytiques, un traitement général qui le décrit dans son ensemble et auquel font référence chacune des notices analytiques sélectionnées.

N.B. Pour les bibliothèques du RIBG, si l'option 2 (notices analytiques) est choisie, on verra à ajouter une note locale dans la notice décrivant l'ouvrage de base.

Ex : 592 \$a*[Sigle] a rédigé une notice analytique pour chaque contribution.

ou

592 \$a*[Sigle] a rédigé des notices analytiques pour certaines contributions.

*Sigle de la bibliothèque qui indexe le document. Ex. QL, QTR, QMC, etc.

Note :

Le RIBG privilégie le recours aux notices analytiques au détriment de dépouillements détaillés et de rappels auteurs-titres qui alourdissent les notices principales et rendent leur consultation très laborieuse. Quant au coût et au temps du traitement, précisons qu'il est relativement réduit par rapport à celui des notices complètes compte tenu notamment du fait que la description est limitée à quelques éléments essentiels.

Exemple d'un ouvrage collectif indexé en traitement général

Titre : Souvenirs de la crise d'octobre : recueil de textes

245 00\$aSouvenirs de la crise d'octobre : recueil de texte. --
651 6\$aQuébec (Province)\$xHistoire\$y1970 (Crise d'octobre)

Exemple du même ouvrage collectif indexé en traitement spécifique (sans notices analytiques)

245 00\$aSouvenirs de la crise d'octobre : recueil de textes. --
505 0 \$aLa naissance du FLQ / Pierre Drouin -- L'enlèvement de James Cross / Paul Blais -- La Loi des mesures de guerre / Diane Lasalle -- La réaction des Canadiens anglais du Québec face à la crise / Alan Smith -- La crise d'octobre, 1970 / René Matte.
600 16\$Cross, James Richard,\$d1921-\$xEnlèvement, 1970
610 16\$Canada.\$tLoi sur les mesures de guerre
610 26\$aFLQ\$xHistoire
650 6\$aCanadiens anglais\$zQuébec (Province)
651 6\$aQuébec (Province)\$xRelations entre anglophones et francophones
651 6\$aQuébec (Province)\$xHistoire\$y1970 (Crise d'octobre)

700 12\$aDrouin, Pierre.\$tNaissance du FLQ
700 12\$aBlais, Paul.\$tEnlèvement de James Cross
700 12\$aLasalle, Diane.\$tLoi des mesures de guerre
700 12\$aSmith, Alan.\$tRéaction des Canadiens anglais du Québec face à la crise
700 12\$aMatte, René.\$tCrise d'octobre, 1970

Exemple du même ouvrage collectif indexé en traitement spécifique (avec des notices analytiques)

Lorsque l'on opte pour des notices analytiques, on crée d'abord un notice « mère » et ensuite des notices « filles » qui correspondent à la zone 505 de l'exemple ci-dessus. La notice « mère » et les notices « filles » sont indexées comme des ouvrages individuels en traitement général.

Option à considérer lors de l'indexation des notices analytiques

Lors de l'indexation des notices « filles », il est recommandé de ne pas retenir les vedettes-matière que l'on retrouve déjà dans la notice « mère », mais seulement celles qui se rapportent uniquement au document individuel. La multiplication des mêmes vedettes entraîne du « bruit » lors des recherches au catalogue. Ainsi, en appliquant cette option, si la (ou les) vedette(s)-matière dont on a besoin pour indexer une notice « fille » est (ou sont) identique(s) à (ou aux) vedette(s)-matière de la notice « mère », les zones consacrées à l'indexation (6XX) restent vides.

Notice « mère »

245 00\$aSouvenirs de la crise d'octobre : recueil de textes. --
592 \$aQL a rédigé une notice analytique pour chaque contribution.
651 6\$aQuébec (Province)\$xHistoire\$y1970 (Crise d'octobre)

Notices « filles » (5 notices analytiques)

100 1# \$aDrouin, Pierre
245 13\$aLa naissance du FLQ /\$cPierre Drouin. --
610 26\$aFLQ\$xHistoire

100 1# \$aBlais, Paul
245 12\$aL'enlèvement de James Cross /\$cPaul Blais. --
600 16\$aCross, James Richard,\$d1921-\$xEnlèvement, 1970

100 1# \$aLasalle, Diane
245 13\$aLa Loi des mesures de guerre /\$cDiane Lasalle. --
610 16\$aCanada.\$tLoi sur les mesures de guerre

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

100 1Ø \$aSmith, Alan

245 14\$aLes Canadiens anglais du Québec face à la crise /\$cAlan Smith. --

650 6\$aCanadiens anglais\$zQuébec (Province)

651 6\$aQuébec (province)\$xRelations entre anglophones et francophones

100 1Ø \$aMatte, René

245 13\$aLa crise d'octobre, 1970 /\$cRené Matte. --

Aucune zone 6XX, la vedette-matière appropriée étant déjà présente dans la notice « mère ».

SINGULIER VS PLURIEL DANS LES VEDETTES-MATIÈRES

Certains termes apparaissent dans le RVM de Laval sous deux formes, l'une au singulier, l'autre au pluriel. Il peut s'agir de vedettes établies ou de « renvois ». Pour les vedettes de « renvois », les zones 260 et 680 indiquent la forme à privilégier.

Exemple d'une vedette-matière au singulier qui renvoie à une vedette-matière au pluriel.

◆ Science vs Sciences

Absence de 1202

1212 c

150 \$aScience

260 \$iles vedettes commençant par les mots\$aConnaissance; Science; Sciences

1202 i

1212 f

150 \$aSciences

360 \$ila subdivision\$aSciences\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des groupes ethniques et des guerres

450 \$aScience

1202 i

1212 d

180 \$xSciences

680 \$ila subdivision\$aSciences\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des groupes ethniques et des guerres

Titre : L'importance de la science au Québec

650 6\$aSciences\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aScience\$zQuébec (Province)

Vedette incorrecte : vedette en renvoi.

Exemple d'une vedette-matière au pluriel qui renvoie à une vedette-matière au singulier.

◆ Transports vs Transport

Absence de 1202

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

1212 c
150 \$aTransports
260 \$ila subdivision\$aTransport\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets

1202 i
1212 a
150 \$aTransport
360 \$ila subdivision\$aTransport\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets
450 \$aTransports

1202 i
1212 d
180 \$xTransport
680 \$ila subdivision\$aTransport\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets

Titre : Rapport sur les transports au Québec

650 6\$aTransport\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aTransports\$zQuébec (Province)
Vedette incorrecte : vedette en renvoi

Dans d'autres cas, les deux vedettes (singulier et pluriel) sont acceptées. Toutefois, leur signification respective diffère. On doit bien lire la/les zones 680 dans la notice autorité de la vedette-matière pour savoir quand employer la vedette au singulier ou au pluriel.

Exemple :

◆ Droit vs Droits

Droit

1202 i
1212 f
150 \$aDroit
360 \$ila subdivision\$aDroit\$, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, à différents sujets non juridiques pour les documents de doctrine portant sur ces sujets ou pour les documents abordant ces sujets d'un point de vue juridique, par ex.\$aAvortement--Droit; Télécommunications--Droit

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents sur la science du droit et ceux sur les systèmes juridiques des régions, des pays, etc.

681 \$iNote sous\$aLégislation.

1202 i

1212 d

180 \$xDroit

680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents sur la science du droit et ceux sur les systèmes juridiques des régions, des pays, etc.

681 \$iNote sous\$aLégislation.

Titre : Le droit dans la province de Québec

650 6\$aDroit\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aDroits\$zQuébec (Province) :

Vedette incorrecte : emploi en subdivision seulement.

Titre : Nouvelle législation pour l'industrie du vêtement dans la province de Québec

650 6\$aVêtements\$xIndustrie et commerce\$xDroit\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aVêtements\$xIndustrie et commerce\$xDroits\$zQuébec (Province)

Vedette incorrecte : la subdivision ne peut être utilisée pour ce genre de sujet.

Droits

Absence de 1202

1212 g

150 \$aDroits

260 \$ila subdivision\$aDroits\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques

260 \$iles vedettes commençant par le mot\$aDroits

Absence de 1202

1212 d

180 \$xDroits

680 \$ila subdivision\$aDroits\$i, suivie si nécessaire d'un nom de lieu, aux noms des catégories de personnes et des groupes ethniques

680 \$iles vedettes commençant par le mot\$aDroits

Titre : Les droits des anglophones au Québec

650 6\$aCanadiens anglais\$xDroits\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aCanadiens anglais\$xDroit\$zQuébec (Province)
Vedette validable mais non pertinente.

◆ **Art vs Arts**

Art

1202 i

1212 f

150 \$aArt

680 \$iSous cette vedette, on retrouve les documents généraux qui traitent des arts visuels (architecture, peinture, sculpture, etc.). Les documents qui traitent des arts en général, incluant les arts visuels, la littérature et les arts du spectacle, se trouvent sous la vedette\$aArts.

681 \$iNote sous\$aArts.

Absence de 1202

1212 d

180 \$xArt

680 \$iEmployer cette subdivision de sujet à différents sujets, sauf aux noms des personnes nées après 1400 pour lesquelles on utilise la subdivision de sujet\$aPortraits.

680 \$iEmployer aussi les vedettes du type [Sujet] dans l'art, par ex.\$aAmérique dans l'art; Enfants dans l'art.

Absence de 1202

1212 d

185 \$vArt

680 \$iEmployer cette subdivision de sujet à différents sujets, sauf aux noms des personnes nées après 1400 pour lesquelles on utilise la subdivision de sujet\$aPortraits.

680 \$iEmployer aussi les vedettes du type [Sujet] dans l'art, par ex.\$aAmérique dans l'art; Enfants dans l'art.

Titre : La situation des arts visuels au Québec

650 6\$aArt\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aArts\$zQuébec (Province)
Vedette validable mais non pertinente.

Arts

1202 i
1212 a
150 \$aArts
680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents qui traitent des arts en général (arts visuels, littérature et arts du spectacle). Les documents qui traitent uniquement des arts visuels (architecture, peinture, sculpture, etc.) se trouvent sous la vedette\$aArt.
681 \$iNote sous\$aArt.

Titre : La situation des arts au Québec : peinture, théâtre, chanson et cinéma

650 6\$aArts\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aArt\$zQuébec (Province)
Vedette validable mais non pertinente.

Dans l'exemple précédent, les deux vedettes singulier et pluriel sont codées « 1202 i », i.e. « peut se subdiviser géographiquement ». Dans d'autres cas, il y a une différence de codage du 1202, l'une des vedettes pouvant se subdiviser géographiquement et l'autre pas.

Exemple :

◆ **Statistique vs Statistiques**

1202 i
1212 a
150 \$aStatistique
360 \$ila subdivision\$aStatistiques\$ia différents sujets, à propos de recueils de données numériques
680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents sur la statistique en tant que science. Les recueils généraux de données statistiques se trouvent sous la vedette\$aStatistiques.
681 \$iNote sous\$aStatistiques.

Titre : Statistique : programmes d'études du Ministère de l'éducation du Québec

650 6\$aStatistique\$xÉtude et enseignement\$xProgrammes d'études\$zQuébec (Province)

et non pas

650 6\$aStatistiques\$xÉtude et enseignement\$xProgrammes d'études\$zQuébec (Province)
Vedette valable mais non pertinente.

Absence de 1202

1212 a

150 \$aStatistiques

360 \$ila subdivision\$aStatistiques\$ia différents sujets, à propos de l'analyse de recueils de données numériques

680 \$iSous cette vedette, on trouve les recueils généraux de données statistiques.
Les documents sur la statistique en tant que science se trouvent sous la vedette \$aStatistiques.

681 \$iNote sous\$aStatistique.

Absence de 1202

1212 d

180 \$xStatistiques

680 \$ila subdivision\$aStatistiques\$ia différents sujets, à propos de l'analyse de recueils de données numériques

680 \$iSous cette vedette, on trouve les recueils généraux de données statistiques.
Les documents sur la statistique en tant que science se trouvent sous la vedette \$aStatistiques.

Absence de 1202

1212 d

185 \$vStatistiques

680 \$ila subdivision\$aStatistiques\$ia différents sujets, à propos de l'analyse de recueils de données numériques

680 \$iSous cette vedette, on trouve les recueils généraux de données statistiques.
Les documents sur la statistique en tant que science se trouvent sous la vedette \$aStatistiques.

Titre : Quelques statistiques sur la province de Québec

651 6\$aQuébec (Province)\$vStatistiques

et non pas

650 6\$aStatistiques\$zQuébec (Province)
Vedette valable mais non pertinente.

ni

650 6\$aStatistique\$zQuébec (Province)
Vedette validable mais non pertinente.

◆ **Organisation internationale vs Organisations internationales**

Absence de 1202

1212 a

150 \$aOrganisation internationale

680 \$iSous cette vedette, on trouve les ouvrages qui traitent des théories et des efforts d'organisation politique des nations à l'échelle internationale ou régionale.

Titre : Enhancing global governance

650 6\$aOrganisation internationale

et non pas

650 6\$aOrganisations internationales
Vedette validable mais non pertinente.

1202 i

1212 a

150 \$aOrganisations internationales

680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents sur les organisations internationales officielles et sur les organismes dépendant d'une organisation internationale. On trouve les organismes particuliers à leur nom respectif.

Titre : Conflit entre les différentes organisations européennes

650 6\$aOrganisations internationales\$zEurope

et non pas

650 6\$aOrganisation internationale\$zEurope
Vedette incorrecte : ne se subdivise pas géographiquement.

VEDETTES-MATIÈRE ET DOCUMENTS JURIDIQUES

Pour indexer les documents dont les sujets sont abordés sous un aspect juridique, on ajoute la subdivision « Droit » aux vedettes spécifiques ou on utilise, le cas échéant, des vedettes juridiques.

Lorsqu'on construit une vedette-matière dans laquelle on doit insérer une subdivision géographique et la subdivision « Droit », la subdivision « Droit » est toujours placée avant le nom de lieu, sauf si il y a une indication contraire dans le RVM de Laval.

Exemple où la subdivision « Droit » ne peut être employée avant le lieu.

150 \$aFrançais (Langue)\$xDroit

260 \$ila subdivision \$aLangues--Droit\$iaux noms des lieux

Absence de 1202

1212 d

180\$ xLangues\$xDroit

680 \$iEmployer cette subdivision de sujet aux noms des lieux

On utilise la subdivision « \$xDroit\$vLégislation » ou « \$xDroit\$vCodes » pour les vedettes non juridiques et la subdivision « Législation » ou « Codes » pour les vedettes juridiques pour les textes de loi, les règlements, les décrets, les traités, etc.

Lorsqu'on construit une vedette-matière dans laquelle on doit utiliser une subdivision géographique avec les subdivisions « \$xDroit\$vLégislation », « \$xDroit\$vCodes », «Vedette juridique\$vLégislation », « Vedette juridique\$vCodes », la subdivision géographique est toujours intercalée entre le premier et le deuxième élément.

➤ Vedettes non juridiques

- ◆ Aspect juridique d'une notion

Titre : Le droit et l'assurance-médicaments : réflexions de Jean Côté

100 1 \$aCôté, Jean

245 13\$aAssurance maladie au Québec : les aspects juridiques /\$cJean Côté. --

650 6 \$Assurance-maladie\$xDroit\$zQuébec (Province)

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

◆ Lois particulières

Titre : Loi sur l'assurance-médicaments

110 1 \$aQuébec (province)

245 10 \$aLoi sur l'assurance médicaments. --

500 \$a« L.R.Q., chapitre A-29.01 »

650 6 \$aAssurance-médicaments\$xDroit\$zQuébec (Province)\$vLégislation

◆ Codes

Un code de droit est une collection de lois sur un même sujet rassemblée dans un même ouvrage et connue sous un nom particulier.

Exemple :

Titre : Code civil du Québec

110 1 \$aQuébec (Province)

245 10 \$aCode civil du Québec

650 6 \$aDroit civil\$zQuébec (Province)\$vCodes

N.B. La subdivision « Codes » est employée en français uniquement, il n'y a aucun équivalent anglais.

◆ Law and legislation (LCSH) vs Droit et Droit--Législation (RVM de Laval)

Il faut porter une attention particulière à certains dossiers dérivés de notices catalographiques anglaises. Le RVM de Laval a en effet traduit la subdivision de sujet « \$xLaw and legislation » du LCSH par deux subdivisions, la première étant une subdivision de sujet (« \$xDroit »), la deuxième une subdivision de forme (« \$xDroit\$vLégislation »). L'indexeur doit donc déterminer quelle subdivision s'applique réellement à l'ouvrage en main. La première s'applique aux ouvrages de doctrine (commentaires juridiques, etc.) alors que la seconde signale qu'il s'agit des textes légaux eux-mêmes.

◆ Vedettes-matière pour les mémoires présentés en commission parlementaire

Les mémoires déposés à des commissions parlementaires portent, en majorité, sur des avant-projets de loi, des projets de loi, des lois, des documents de consultation, ou tout simplement sur des sujets particuliers.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Dans le cas d'un sujet particulier, le mémoire est indexé comme tout autre document, peu importe qu'il s'agisse d'un manuscrit d'une page ou d'un document plus volumineux publié commercialement.

- Avant-projets de loi

Pour ce qui est des avant-projets de loi, l'indexation se fait de la façon suivante : on crée un 610 pour l'avant-projet de loi et on ajoute les vedettes-matière appropriées au sujet de l'avant-projet de loi. Une notice d'autorité d'avant-projet de loi contient les éléments suivants : Lieu + Nom de l'avant projet de loi. L'autorité doit se valider dans tous ses éléments.

Exemples :

Titre : Mémoire sur l'avant-projet de loi instituant l'union civile des personnes du même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives

610 16\$aQuébec (Province).\$tAvant-projet de loi : Loi instituant l'union civile des personnes du même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives

650 6\$aHomosexuels\$xMariage\$xDroit\$zQuébec (Province)

Titre : Mémoire sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les armes à feu au Canada

610 16\$aCanada.\$tAvant-projet de loi : Loi modifiant la loi sur les armes à feu

650 6\$aArmes à feu\$xDroit\$xCanada

- Projets de loi

L'indexation des projets de loi se fait de la même façon que pour les avant-projets de loi. C'est-à-dire : création d'un 610 pour le projet de loi avec l'ajout de vedettes-matière pour le projet de loi. Toutefois, contrairement aux avant-projets de loi, la notice autorité est composée d'un élément de plus, soit : Nom de lieu + Juridiction parlementaire + Nom du projet de loi.

Contrairement aux avant-projets de loi, il n'est pas nécessaire de créer une notice d'autorité pour les projets de loi, puisque la vedette se valide après la juridiction parlementaire, toutefois la décision de créer ou non l'autorité appartient à la bibliothèque qui traite la publication. Il est très important de respecter la graphie de l'intitulé des projets de loi.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Exemples :

Titre : Mémoire présenté à la commission parlementaire des affaires sociales [du Québec] sur le projet de loi no 98 : Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives

610 16 \$aQuébec (Province).\$bAssemblée nationale.\$tProjet de loi no 98 : Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives

650 6 \$aAssurance-médicaments\$xDroit\$zQuébec (Province)

Titre : Mémoire présenté au Comité permanent des consommateurs, des sociétés et de l'administration gouvernementale à la Chambre des communes sur le projet de loi C-22 : Loi édictant la loi sur le recouvrement des créances salariales

610 16\$aCanada.\$bParlement.\$bChambre des communes\$tProjet de loi C-22 : Loi édictant la loi sur le recouvrement des créances salariales

650 6\$aSalaires\$xImpôts\$xDroit\$zCanada

- Documents de consultation pour les commissions parlementaires

L'indexation des mémoires concernant des documents de consultation se fait de la façon suivante : on crée un 610 auteur-titre (ou plus rarement un 630 titre) pour le document de consultation avec l'ajout de vedettes-matière pour le sujet du mémoire (qui peuvent être ou non identiques au document de consultation). Vous remarquerez que dans l'exemple qui suit, on ajoute une vedette-matière pour le code puisqu'il s'agit du sujet de notre document.

Exemples :

Titre : Mémoire sur le document de consultation « Mesures visant à instituer un nouveau code de procédure civile »

610 16\$aQuébec (Province).\$bMinistère de la justice.\$tMesures visant à instituer un nouveau code de procédure civile

610 16\$aQuébec (Province).\$tCode de procédure civile

650 6\$aProcédure civile\$zQuébec (Province)

➤ Vedettes-matière juridiques

Dans le RVM de Laval, on retrouve plusieurs vedettes-matière de sujet de nature juridique. Ces vedettes ne nécessitent pas l'ajout de la subdivision « Droit » lors de la construction de la vedette-matière. Parmi celles-ci, on retrouve des vedettes composées d'une expression contenant le mot « Droit » : Droit civil, Droit commercial, Droit fiscal, Droit pénal, Droit international, etc.

Pour d'autres vedettes-matière, l'aspect juridique est implicite, même si on ne retrouve pas le mot « Droit » dans l'expression de la vedette. Parmi celles-ci on retrouve : Contrats, Conventions collectives, Procédure civile, etc. Les différents crimes tels que Meurtre, Extorsion, Fraude, etc., sont aussi des vedettes juridiques implicites.

Dans le cas des vedettes-matière dont l'aspect juridique n'est pas toujours explicite, on peut retrouver dans la notice autorité de la vedette une zone 450 qui nous indique que la vedette est de nature juridique. Malheureusement, cette zone est facultative et ne se retrouve pas dans toutes les notices autorité des vedettes juridiques.

Exemples de vedettes juridiques accompagnées d'une zone 450 indiquant la nature légale de la vedette :

150	\$aCorruption
450	\$aCorruption (Droit pénal)
150	\$aExpropriation
450	\$aExpropriation (Droit)
150	\$aNationalité
450	\$aDroit de la nationalité
150	\$aTransporteurs
450	\$aTransporteurs\$xDroit

Lors de l'absence d'une zone 450, une vedette-matière est considérée de nature juridique, lorsque celle-ci est suivie d'autres vedettes-matière du type : « Vedette-matière » Droit canonique), « Vedette-matière » (Droit islamique), « Vedette-matière » (Droit romain), etc.

Exemples :

150	\$aBiens communs
150	\$aBiens communs (Droit byzantin)
150	\$aDomicile
150	\$aDomicile (Droit canonique)

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

150 \$aPropriétaires et locataires

150 \$aPropriétaires et locataires (Droit islamique)

Une zone 680 peut aussi nous fournir des renseignements sur la nature juridique de la vedette.

Exemple :

150 \$aMunicipalités

680 \$iSous cette vedette, on trouve les documents sur l'aspect juridique de l'organisation municipale (maire et adjoints).

RECHERCHE DANS LE PORTFOLIO DE BIBLIO-MONDO (BEST-SELLER)

Avant de saisir une notice bibliographique, il est important d'interroger le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval (RVM) pour s'assurer de la validité des vedettes-matière. Plusieurs index sont disponibles pour effectuer ces recherches. Les principaux index utilisés sont : sua, vsub, ea, aua, tia.

➤ Index sua et vsub

Ces deux index sont utilisés pour interroger les vedettes-matière de nom commun, de nom géographique ainsi que les différentes subdivisions. Il regroupe les formes acceptées (étiquettes 15X, 18X) et rejetées (étiquettes 45X et 48X).

Important

On doit utiliser les deux index lors d'une recherche; l'utilisation d'un seul index ne permet pas de faire ressortir toutes les notices d'autorité associées à une vedette-matière.

Ex. : sua(arts) : 1 notice (150), vsub(arts) : 0 notice
sua(prévention) : 0 notice, vsub (prévention) : 1 notice (180)
sua(art) : 1 notice (150), vsub(art) : 2 notices (180 et 185)
sua(innovations) : 1 notice (150), vsub(innovations) : 1 notice (180)
sua(théâtre) : 1 notice (150), vsub(théâtre) : 1 notice (185)
sua(terminologie) : 1 notice (150), vsub(terminologie) : 2 notices (180 et 185)
sua(21^e siècle) : 1 notice, vsub(21^e siècle) : 1 notice (182) codées 182 \$y
sua(Montréal) : 1 notice (151), vsub(Montréal) : 0 notice

Le RVM de Laval va coder progressivement les subdivisions géographiques en 181. Pour l'instant on continuera d'utiliser l'index sua pour repérer ces subdivisions.

➤ Index ea

Cet index est utilisé pour interroger une vedette-matière à partir de sa forme anglaise. Il regroupe les étiquettes 7XX et 9XX. Avant l'implantation du MARC 21, les formes anglaises apparaissaient dans les étiquettes 9XX. Maintenant, celles-ci sont inscrites dans les étiquettes 7XX. Ces formes anglaises proviennent du Library of Congress Subject Headings (LCSH). Lorsqu'une vedette du RVM n'a pas d'équivalence dans le LCSH, aucune étiquette 7XX ou 9XX n'est présente.

Ex. : ea(industrial management)

Il est à noter que ce ne sont pas toutes les vedettes-matière qui ont des formes anglaises.

Ex. : sua(jardins botaniques)

➤ Index aua

Cet index est utilisé pour interroger les noms de personnes, de collectivités et de réunions. Il regroupe les formes acceptées (étiquettes 100, 110, 111), les formes rejetées (étiquettes 400, 410, 411) ainsi que les équivalences (étiquettes 700, 710, 711).

Ex. : aua(marie sainte vierge)
 aua(jésuites)
 aua(abbaye saint-benoit-du-lac)

➤ Index tia

Cet index est utilisé pour interroger les titres uniformes. Il regroupe les formes acceptées (étiquette 130) et rejetées (étiquette 430).

Ex. : tia(accord constitutionnel du lac Meech)
 tia(bible)

➤ Index seqa

Cet index est utilisé pour retrouver toutes les notices bibliographiques dont le contenu d'une des zones a été validé avec une vedette-matière en particulier. Cet index cherche dans la zone « *numéro de séquence* » des notices d'autorité. L'énoncé de recherche doit être formulé comme suit : biblio(seqa(numéro de séquence)).

IMPORTANT : Le numéro de séquence est constitué de 10 chiffres. À la recherche, il faut inscrire les zéros initiaux même s'ils ne sont pas affichés dans la notice d'autorité ou les remplacer par le signe @.

➤ **Index sus**

Cet index est utilisé pour interroger les termes génériques (TG) et les termes associés (TA). Il regroupe les étiquettes 500, 510, 511, 550, 551. Il est à noter que les termes spécifiques (TS) n'apparaissent pas dans les notices d'autorité.

CRÉATION DE VEDETTES-MATIÈRES

Il est possible de participer à l'enrichissement du RVM en transmettant des demandes de création de vedettes-matière de nom commun, de nom géographique, de bases ou de banques de données, de langage de programmation, de réseaux d'ordinateurs, de systèmes d'information, et de nom de prix.

Nous pouvons également demander des traductions de vedettes-matière provenant du Library of Congress Subject Headings. Il est aussi possible de demander l'ajout de renvois à des vedettes existantes.

Exemples de demandes acceptées récemment :

Nom commun :

150 \$aSouverainiste (le mot français)

Nom géographique :

151 \$aL'Île-d'Anticosti (Québec)
Il s'agit de la municipalité et de non de l'île.

On retrouve les noms officiels des lieux dans le site : Topos sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca> (version Internet à jour du Répertoire toponymique du Québec : la dernière édition de la version imprimée a été publiée en 1987, avec mise à jour jusqu'en 1997).

Bases / Banques de données

150 \$aCIDREQ (Base de données)
On utilise toujours « Base de données » en qualificatif, même lorsqu'il s'agit d'une banque de données.

Langage de programmation

150 \$aFortran 77 (Langage de programmation)

Réseau d'ordinateurs

150 \$aNasdaq
La décision de mettre ou non un qualificatif entre parenthèses dépend de Laval.

Système d'information

150 \$aGIREs (Système d'information)

Important :

Les logiciels, didacticiels, progiciels, etc. sont toujours codées 130. Il est bien important avant de créer une vedette d'autorité de déterminer s'il s'agit d'un logiciel ou d'un système d'information (ne pas se fier au titre, voir contenu de l'ouvrage), puisque le codage est différent.

Prix :

Les noms de prix ne contiennent pas nécessairement le mot « Prix ». Faire attention aux notices d'autorité de la BNQ (Iris). Les noms de prix y sont codés de façon erronée en 110.

150 \$aPrix Denise-Pelletier
150 \$aMérite forestier
150 \$aOrdre de la Pléiade
150 \$aTrophée TOUPAIX

N.B. Toutes les demandes de création ou de traduction de vedettes-matière doivent être acheminées à l'Équipe de pilotage en conformité avec la « *Procédure de demande de création et de traduction de vedettes-matière* ». Veuillez vous référer à cette procédure pour connaître les étapes à suivre.

Par ailleurs, le RVM permet de créer des vedettes pour lesquelles il n'est pas nécessaire de transmettre des demandes de création. Il s'agit des vedettes-matière formées à partir d'expressions prédéterminées ou des vedettes-matière comportant un qualificatif variable.

➤ **Vedettes-matière formées à partir d'expressions prédéterminées**

Exemples :

- ... à l'étranger
- ... à la télévision
- ... au cinéma
- ... dans l'art
- ... dans la Bible
- ... dans la culture populaire
- ... dans la littérature
- ... dans la littérature de jeunesse
- ... dans la littérature rabbinique
- ... dans la musique
- ... dans la presse
- ... dans le Coran
- ... dans le Hadith
- ... dans les ex-libris
- ... dans les manuels

... dans les médias
... dans les Veda
... en numismatique
... pour la jeunesse
... sur les timbres-poste
Effets de la pollution sur [article]
etc.

➤ **Vedettes-matières comportant un qualificatif variable**

Exemples : abréviations anglaises, [françaises, etc.]
 arts anglais, [français, etc.]
 bâtiments publics américains, [français, etc.]
 cinéma américain, [français, etc.]
 théâtre anglais, [français, etc.]
 traduction en allemand, [français, etc.]
 etc.

Pour ces types de vedettes, il faut créer une notice originale dans le module Catalogue. S'assurer que la notice contient les étiquettes suivantes :

008/33 (1202) : i (si applicable)

Il faut vérifier dans la vedette modèle, la possibilité d'ajouter une subdivision géographique.

008/33 (1206) : a (complètement établie)

008/33 (1212) : a (vedette établie)

008/39 (1219) : d (autre).

Dans l'étiquette 670, on inscrit la forme de la vedette modèle qui a servi à établir l'autorité. Pour les subdivisions, la forme de la vedette modèle se retrouve dans la notice d'autorité 150 et non dans la notice 18X.

Exemple :

670 \$aD'après RVM : Effets de la pollution sur [article].

670 \$aD'après RVM : Abéviations anglaises, [françaises, etc.]

Important

On doit coder les subdivisions en 180 (\$x) ou 185 (\$v) et non en 150. Ne pas oublier de coder le 1212 : d.

Exemple de la création d'une subdivision de sujet : 180 (\$x)

Pour créer « Opinion publique canadienne » d'après « Opinion publique britannique, [française, etc.] », suivre les étapes suivantes :

- on questionne sua :

Absence de 1202

1212 b

150 \$aOpinion publique britannique, [française, etc.]

260 \$iles subdivisions du type Opinion publique britannique; Opinion publique française; etc. aux noms des guerres et aux noms des pays, etc.

- on questionne vsub :

1202 i

1212 d

180 \$aOpinion publique

680 \$ila subdivision\$aOpinion publique étrangère\$iou les subdivisions du type Opinion publique britannique; Opinion publique française; etc. aux noms des guerres et aux noms des pays, etc.

La vedette sera créée et codée de la façon suivante :

Absence de 1202

1206 a

1212 d

1219 d

180 \$xOpinion publique canadienne

670 \$aD'après RVM : Opinion publique britannique, [française, etc.].

Exemple de la création d'une subdivision de forme : 185 (\$v)

Pour créer « Traduction française » d'après : Traduction en allemand, [français, etc.], suivre les étapes suivantes :

- on questionne sua :

Absence de 1202

1212 b

150 \$iTraduction en allemand, [français, etc.]

260 \$iles subdivisions du type Traduction en allemand; Traduction en français; etc. aux noms des langues et des groupes de langues

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- on questionne vsub : on trouve deux notices, la première codée 180 (\$x), la seconde 185 (\$v).

1202 i
1212 d
180 \$xTraduction
680 \$ila subdivision\$aTraduction en [langue]\$iaux noms des langues et des groupes de langues

1202 i
1212 d
185 \$vTraduction
680 \$ila subdivision\$aTraduction en [langue]\$iaux noms des langues et des groupes de langues

Comme cette subdivision de forme peut aussi être utilisée comme sujet, on créera deux nouvelles notices d'autorité. Les vedettes créées seront codées de la façon suivante : la première 180 (\$x) et la seconde 185 (\$v).

1202 i
1212 d
180 \$xTraduction française
670 \$aD'après RVM : Opinion publique britannique, [française, etc.].

1202 i
1212 d
185 \$vTraduction française
670 \$aD'après RVM : Opinion publique britannique, [française, etc.].

Pour les vedettes créées en entrée principale, on continue de coder 150.

Exemples :

1202 i
1206 a
1212 a
1219 d
150 \$aOriginal, Effets de l'exploitation forestière sur l'
670 \$aD'après RVM : Effets de l'exploitation forestière sur [article].

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Absence de 1202

1206 a

1212 a

1219 d

150 \$aSouveraineté dans la littérature

670 \$aD'après RVM : ... dans la littérature.

- Note : Le terme retenu pour créer la vedette doit être une forme acceptée.

Exemple :

150 \$aNon voyants à la télévision : **Vedette incorrecte**
puisque'il faut utiliser la vedette Aveugles.

La bonne forme est :

150 \$aAveugles à la télévision
670 \$aD'après RVM : ... à la télévision.

Il est également possible de créer, sans l'approbation de Laval, des autorités pour les logiciels, les sites Web, les émissions de télévision, les émissions de radio, les films, les spectacles, les comédies musicales, les pièces de théâtre, etc. puisque celles-ci sont codées 130. Lors des créations, on s'inspirera des autorités du même genre présentes dans CUBIQ.

Exemples :

130 0\$aTRAFEP (Logiciel)

130 0\$aPlacement en ligne (Site Web)

130 0\$aNotre-Dame de Paris (Comédie musicale)

130 0\$aPoint de mire (Émission de télévision)

On peut aussi créer des vedettes de noms de lieu codées 151 sans l'accord de Laval en ajoutant à des noms de lieu acceptés des expressions comme « Région de (du, d', etc.) », « Agglomération de (du, d', etc.), et « Banlieue de (du, d', etc.) ». Voir la règle H 362, SCMSH.

Exemples :

151 0\$aVictoriaville, Région de (Québec)

151 0\$aJoliette, Banlieue de (Québec)

MISE À JOUR DES VEDETTES-MATIÈRE

Suite au versement d'une mise à jour du Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval (RVM), les bibliothèques du RIBG doivent procéder aux étapes suivantes :

1. imprimer la liste des nouvelles vedettes-matière selon la stratégie de recherche indiquée par l'Équipe de pilotage;
2. vérifier si ses demandes de création et de traduction de vedettes-matière ont été versées, le cas échéant, les supprimer;
3. considérer les vedettes-matière comportant une ou des subdivision(s). S'assurer qu'elles sont bien validées dans les notices bibliographiques **où la localisation de sa bibliothèque est présente**.

Exemple : Une nouvelle vedette-matière est versée : Droit--Dictionnaires français. Chaque bibliothèque doit vérifier les notices bibliographiques comportant cette vedette pour sa localisation, supprimer le contrôle d'autorité et revalider la notice. Auparavant, uniquement la sous-zone \$a(Droit) se validait alors que maintenant les sous-zones \$a et \$x se valident. Dans cet exemple, la stratégie de recherche est la suivante : SUJ(droit dictionnaires français) et DICC(XXX) ou SUJ(droit dictionnaires français) et LOCA(XXX).

FUSION DES AUTORITÉS

La fusion des autorités est une fonction qui permet de supprimer des notices créées en double « doublons ». Il n'est pas nécessaire de récupérer chaque notice bibliographique (dont le contenu d'une zone a été validé par une autorité à éliminer) pour supprimer le contrôle d'autorité et la valider de nouveau.

Vous trouverez la procédure complète de la fusion d'autorités dans : « PortFolio 5 : module catalogue : guide de l'utilisateur / BiblioMondo », p. 126-135.

Pour les membres du RIBG, ce manuel est disponible en ligne dans le module Catalogue de PortFolio. Il suffit de cliquer sur « Aide » dans la page d'accueil, puis sur « Index ».

ANNEXE A

➤ Utilisation du code de sous-zone \$v dans les subdivisions de forme des vedettes-matière

Généralités :

Les subdivisions de forme codées \$v ont pour but de préciser la forme d'un ouvrage plutôt que son contenu (Ex. : Atlas, Bibliographie, Cartes, Microformes, Périodiques, etc.).

Dans le cas de certains ouvrages, autres que les « Livres, brochures et feuilles imprimées » (chapitre 2 des RCAA2), l'indication générale du genre de document (IGGD) qui est codée \$h dans le 245 (zone de titre), indique le genre de forme dont il s'agit.

Exemple :

245 00\$aCarte de la province de Québec\$h[document cartographique]. --
651 6\$aQuébec (Province)\$vCartes

Le \$h nous indique qu'il s'agit d'un ouvrage présenté sous forme de carte.

Toutefois dans la majorité des cas, il n'y a pas d'IGGD (puisque les ouvrages entrent dans les catégories des « Livres, brochures et feuilles imprimées ». Ex. : Annuaire téléphonique, Bibliographies, Répertoires, Périodiques, etc.).

➤ \$v vs \$x

Certaines subdivisions peuvent être utilisées comme subdivisions de forme ou de sujet. Elles sont donc codées 185 \$v (forme) ou 180 \$x (sujet) selon l'application appropriée.

Exemples :

245 00\$aLes logiciels de transport au Québec. --
650 6\$aTransport\$zQuébec (Province)\$xLogiciels

Il s'agit d'un livre sur les logiciels et non pas d'un logiciel; (absence de \$h dans le 245).

245 00\$aLa langue française et les périodiques médicaux publiés au Québec. --
650 6\$aMédecine\$xPériodiques

Il s'agit d'une monographie sur les périodiques et non d'un périodique.

➤ **Utilisation de deux ou de plus de deux subdivisions de forme**

Il peut être nécessaire d'utiliser plus d'une subdivision de forme pour décrire un ouvrage. Deux (ou plus de deux) subdivisions de forme consécutives peuvent être codées (\$v-\$v) ou (\$x-\$v) selon l'ouvrage traité.

Conformément aux instructions du Subject Cataloging Manual de la Library of Congress (H 1075, 1.d) on code \$x une subdivision de forme quand celle-ci représente une forme dont l'ouvrage est l'objet. Ce qui arrive souvent quand une subdivision de forme est suivie par une autre subdivision de forme.

Exemples :

245 00\$aBibliographie des cartes de la province de Québec. --
651 6\$aQuébec (Province)\$xCartes\$vBibliographie (\$x-\$v)

L'ouvrage est une bibliographie de cartes mais n'est pas lui-même constitué de cartes.

245 00\$aBibliographie des dictionnaires biographiques québécois. --
651 6\$aQuébec (Province)\$xBiographiesxDictionnaires\$vBibliographie (\$x-\$x-\$v)

Il s'agit d'une bibliographie de dictionnaires biographiques et non pas d'un ouvrage publié sous la forme d'un dictionnaire biographique.

Toutefois quand les deux subdivisions de forme s'appliquent au document à traiter, on code : \$v-\$v.

245 00\$aDictionnaire biographique du Québec. --
651 6\$aQuébec (Province)\$vBiographies\$vDictionnaires français (\$v-\$v)

Ouvrage publié sous la forme d'un dictionnaire biographique.

À surveiller

La traduction des subdivisions de forme peut causer certains problèmes d'application. En effet, certaines subdivisions de forme anglaises composées d'une seule entité se scindent en deux entités distinctes lors de la traduction française par le RVM de Laval. Ces deux entités peuvent être codées \$v-\$v ou \$x-\$v selon la décision de Laval.

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Exemples :

Microform catalogs (1 entité) = Microformes – Catalogues (2 entités)
\$vMicroform catalogs = \$vMicroformes\$vCatalogues

Law and legislation (1 entité) = Droit -- Législation (2 entités)
\$xLaw and legislation = \$xDroit\$vLégislation

➤ **Liste des subdivisions de forme codées en sous-zone \$v**

(Dernière mise à jour : Septembre 2003)

A

Abrégés
Abréviations
Abréviations de titres
Accords commerciaux
Adaptations
Adaptations audio
Adaptations cinématographiques et télévisées
Affiches
Aides audiovisuelles – Catalogues (x-v)
Almanachs
Anecdotes
Annuaire téléphoniques
Annuaire téléphoniques – Pages jaunes (v-v)
Annuaire téléphoniques électroniques
Anthologies
Apparat critique
Archives
Archives – Microformes – Catalogues (x-v-v)
Arrangements instrumentaux
Art
Art et guerre, [révolution, etc.]
Atlas

Note : Cette subdivision est utilisée pour les recueils de cartes accompagnés de notes sommaires (lorsque le texte tient une place importante, l'ouvrage n'est pas considéré comme un atlas).

Utiliser : Cartes pour les cartes individuelles et pour les collections de cartes qui ne sont pas rassemblées dans un recueil.

Atlas – Bibliographie (x-v)
Atlas – Fac-similés (v-v)
Atlas – Ouvrages avant 1800 (v-v)
Atlas pour enfants
Autographes
Autoportraits

B

Bandes de données – Catalogues (x-v)
Bandes dessinées
Bandes magnétiques – Catalogues (x-v)
Bases de données
Bibliographie
Bibliographie – Avant 1800 (v-v)
Bibliographie – Catalogues (v-v)
Bibliographie – Catalogues collectifs (v-v)
Bibliographie – Listes graduées (v-v)
Bibliographie – Microformes – Catalogues (v-v-v)
Bibliographie de bibliographies
Bibliothèque – Microformes – Catalogues (x-v-v)
Biobibliographie
Biographies
Biographies – Anecdotes (v-v)
Biographies – Caricatures et dessins humoristiques (v-v)
Biographies – Dictionnaires anglais (v-v)
Biographies – Dictionnaires anglais, [italiens, etc.] (v-v)
Biographies – Dictionnaires français (v-v)
Biographies – Dictionnaires – Bibliographie (x-x-v) (Aucun équivalent en anglais)
Biographies – Dictionnaires anglais – Bibliographie (x-x-v)
Biographies – Dictionnaires anglais, [italiens, etc.] – Bibliographie (x-x-v)
Biographies – Dictionnaires français – Bibliographie (x-x-v)
Biographies – Humour (v-v)
Biographies – Ouvrages illustrés (v-v)
Biographies – Portraits (v-v)
Biographies – Sermons (v-v)
Blogues
Brevets d'invention

C

Cadences
Calendriers
Caricatures et dessins humoristiques
Cartes
 Voir la note sous Atlas
Cartes – Bibliographie (x-v)
Cartes – Fac-similés (v-v)
Cartes – Ouvrages avant 1800 (v-v)
Cartes-Index (1 entité)

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Cartes bathymétriques
Cartes en relief
Cartes illustrées
Cartes manuscrites
Cartes mentales
Cartes physiques
Cartes pour aveugles
Cartes pour enfants
Cartes pour handicapés visuels
Cartes topographiques
Cartes touristiques
Cas, Études de
Catalogues
Catalogues collectifs
Catalogues commerciaux
Catalogues raisonnés
Catalogues thématiques
Catéchismes
Catéchismes anglais, [français, etc.]
Cédéroms – Catalogues (v-v)
Chants et musique
Chants et musique – Discographie (x-v)
Chartes
Chartes, privilèges, immunités
Chefs – Folklore (x-v)
Chefs – Généalogies (x-v)
Chronologie
Circuits touristiques
Citations
Citations, maximes, etc.
Classification
Climat – Observations (x-v)
Codes (Aucun équivalent en anglais)
Codes numériques
Comités – Index (x-v)
Comités – Règlements et procédure (x-v)
Commentaires
Comptes rendus
Concordances
Concordances anglaises, [françaises, etc.]
Concordances anglaises – American Revised (v-x)
Concordances anglaises – Douai (v-x)
Concordances anglaises – Geneva (v-x)
Concordances anglaises – Jerusalem Bible (v-x)
Concordances anglaises – Living Bible (v-x)
Concordances anglaises – Moffatt

Concordances anglaises – New American Bible (v-x)
Concordances anglaises – New American Standard (v-x)
Concordances anglaises – New International (v-x)
Concordances anglaises – New Revised Standard (v-x)
Concordances anglaises – New World (v-x)
Concordances anglaises – Revised Standard (v-x)
Congrès
Consignes de tir
Constitution
Contrôle des performances
Correspondance
Correspondance – Catalogues (x-v)
Correspondance – Microformes – Catalogues (x-v-v)
Coupures de presse

D

Descriptions d'emploi
Dessins
Dessins et plans
Devis descriptifs
Dialectes – Glossaires, vocabulaires, etc. (x-v)
Dialectes – Textes (x-v)
Dialectes – Vocabulaires et manuels de conversation (x-v)
Diapositives
Dictées
Dictionnaires
Dictionnaires anglais – Ouvrages avant 1700 (v-v)
Dictionnaires français, [anglais, etc.]
Dictionnaires inverses
Dictionnaires polyglottes
Dictionnaires pour la jeunesse
Dictionnaires pour la jeunesse français, [anglais, etc.]
Diétothérapie – Recettes (x-v)
Discographie
Discours parlementaires
Disques compacts – Catalogues (v-v)
Documents et correspondance
Documents pontificaux

E

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Éditions de référence
Éditions instructives
Éditions originales
Éditions originales – Bibliographie (x-v)
Éditions simplifiées
Élèves – Annuaires (x-v)
Encyclopédies
Encyclopédies pour la jeunesse
Enregistrements sonores pour allophones
Enregistrements sonores pour francophones, [hispanophones, etc.]
Enregistrements sonores pour la jeunesse
Enseignement programmé
Entretiens

Note : Cette subdivision est la traduction de « Interviews » du LCSH; toutefois la subdivision « Interviews. » est aussi acceptée en français par le RVM de Laval.

Voir aussi : Interview

Étude et enseignement pour la jeunesse
Études comparatives
Études d'orchestre
Études et exercices
Études et exercices (Bluegrass)
Études et exercices (Bluegrass, [Jazz, Rock, etc.])
Études et exercices (Country)
Études et exercices (Jazz)
Études et exercices (Rock)
Études et exercices pour la jeunesse
Études longitudinales
Études transculturelles
Étudiantes – Annuaires (x-v)
Étudiants – Annuaires (x-v)
Examens – Guides de l'étudiant (x-v)
Examens, questions, etc.
Exercices – Guides, manuels, etc. (x-v)
Expositions
Extraits
Extraits arr.

F

Fac-similés
Fiction
Filmographie
Films pour allophones
Films pour francophones, [hispanophones, etc.]

Films pour la jeunesse
Folklore
Fonds de carte
Formulaires
Forums électroniques

G

Généalogies
Géographie historique – Atlas (x-v)
Glossaires, vocabulaires, etc.
Glossaires, vocabulaires, etc. polyglottes
Grammaire – Terminologie (x-v)
Guides
Guides de l'étudiant
Guides, manuels, etc.

H

Habilités de base – Guides (x-v)
Harmonies
Harmonies – Histoire et critique (x-x)
Harmonies allemandes, [anglaises, françaises, etc.]
Harmonies allemandes, [anglaises, françaises, etc.] – Histoire et critique (x-x)
Histoire – Anecdotes (x-v)
Histoire – Bandes dessinées (x-v)
Histoire – Chronologie (x-v)
Histoire – Humour (x-v)
Histoire – Ouvrages illustrés (x-v)
Histoire – Sources (x-v)
Histoire – [période chronologique] – Biographies (x-y-v)
Histoire – [période chronologique] – Biographies – Anecdotes (x-y-v-v)
Histoire – [période chronologique] – Biographies – Portraits (x-y-v-v)
Histoire – [période chronologique] – Chronologie (x-y-v)
Histoire – [période chronologique] – Sources (x-y-v)
Histoires, intrigues, etc.
Humour
Humour pour la jeunesse
Hymnes
Hymnes – Textes (x-v)

I

Identification
Illustrations
Images-satellite
Imprimés
Index
Indications scéniques
Interviews
 Voir la note sous Entretiens
Introductions
Inventaires

J

Jeux d'ordinateur
Journal intime
Journaux
Journaux intimes
Journaux intimes – Histoire et critique (x-x)
Jurisprudence
Jurisprudence – Répertoires (v-v)

L

Langue – Glossaires, etc. (x-v)
Langues – Textes (x-v)
Lectures et morceaux choisis
Lectures et morceaux choisis – [forme] (v-v)
Lectures et morceaux choisis – [sujet] (v-x)
Lectures et morceaux choisis pour nouveaux alphabétisés
Lectures liturgiques anglaises, [néerlandaises, etc.]
Légendes
Législation
Levés
Listes des bâtiments
Littérature de dévotion
Littératures
Liturgie – Calendrier (x-v)
Liturgie – Textes (x-v)
Liturgie – Textes – Concordances (x-x-v)

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Liturgie – Textes – Illustrations (x-x-v)
Liturgie – Textes – Manuscrits (x-x-v)
Liturgie – Textes – Rubriques (x-x-v)
Livres – Expositions (x-v)
Livres de prières et dévotions
Livres de prières et dévotions allemands, [anglais, français, etc.]
Livres généalogiques
Livres sacrés – Citations (x-v)
Livres sacrés – Introductions (x-v)
Livres-albums (1 entité)
Livrets
Logement – Spécifications (x-v)
Logiciels
Logiciels pour la jeunesse

M

Maladies et fléaux – Identification (x-v)
Mandements et lettres pastorales
Manuels
Manuels d'amateurs
Manuels d'observation
Manuels de laboratoire
Manuels de marins
Manuels des officiers
Manuels des sous-officiers
Manuels pour allophones
Manuels pour anglophones, [francophones, etc.]
Manuscrits – Catalogues (x-v)
Manuscrits – Fac-similés (x-v)
Manuscrits – Index (x-v)
Manuscrits – Microformes – Catalogues (x-v-v)
Marques de commerce
Matériel didactique
Méditations
Méthodes
Méthodes (Jazz, [Rock, etc.])
Méthodes d'auto-enseignement
Méthodes d'auto-enseignement (Jazz, [Rock, etc.])
Méthodes d'enseignement de groupe
Méthodes d'enseignement de groupe (Jazz, [Rock, etc.])
Méthodes pour la jeunesse
Microformes – Catalogues (v-v)
Miscellanées

Mises en musique
Mots de code
Mots et locutions
Multimédias interactifs
Musique
Musique – Bibliographie (x-v)
Musique – Discographie (x-v)

N

Nécrologie
Nomenclature
Nomogrammes
Noms vernaculaires
Notation
Notes, esquisses, etc.
Notes marginales

O

Obituaire
Observations
Ouvrages apologétiques
Ouvrages avant 1800
Ouvrages avant 1850
Ouvrages avant 1900
Ouvrages contrefaits et apocryphes
Ouvrages de controverse
Ouvrages de vulgarisation
Ouvrages illustrés
Ouvrages pour la jeunesse

P

Paraphrases
Paraphrases anglaises, [françaises, etc.]
Parasites – Identification (x-v)
Parodies
Parodies, pastiches, etc.
Parties

Parties solo
Partitions
Partitions chant et [instrument de musique]
Partitions chant sans accompagnement
Partitions de chœur et piano
Partitions de chœur sans accompagnement
Partitions de clavecins (2)
Partitions de piano
Partitions de piano (4 mains)
Partitions de pianos (2)
Partitions de pianos (3)
Partitions et parties
Partitions et parties solo
Partitions réduites
Périodiques
Périodiques – Abréviations de titres (x-v)
Périodiques – Bibliographie (x-v)
Périodiques – Bibliographie – Catalogues (x-v-v)
Périodiques – Bibliographie – Catalogues collectifs (x-v-v)
Périodiques – Index (x-v)
Personnel – Descriptions d'emploi (x-v)
Pertes – Statistiques (x-v)
Photocartes
Photographies
Photographies aériennes
Photographies spatiales
Pièces
Pièces d'étude
Plans
Plans – Bibliographie (x-v)
Plans – Fac-similés (v-v)
Plans – Ouvrages avant 1800 (v-v)
Plans en relief
Plates-formes
Poésie
Poésie pour la jeunesse
Portraits
Préfaces
Prières
Problèmes et exercices
Procès, instances, etc.
Programmes
Programmes d'études - Catalogues (x-v)
Projets de loi d'intérêt local
Prophéties – Chronologie (x-v)

R

Recensement
Recensement, [date]
Recensions de livres
Récits personnels
Récits personnels américains, [français, etc.]
Récits personnels des confédérés
Récits personnels juifs
Recueils de partitions pirates
Références
Registres
Registres d'ordres
Registres des morts
Règlements
Règlements et procédure
Règles
Relations extérieures – Accords en forme simplifiée (x-v)
Relations extérieures – Traités (x-v)
Répertoires
Répertoires géographiques
Résolutions
Ressources génétiques – Catalogues (x-v)
Résumés analytiques
Résumés, programmes, etc.
Rituel – Textes (x-v)
Rituel – Textes – Concordances (x-x-v)
Rois et souverains – Folklore (x-v)
Rois et souverains – Généalogies (x-v)
Romans, nouvelles, etc.
Romans, nouvelles, etc. pour la jeunesse

S

Scénarios
Scolies
Semences – Identification (x-v)
Sermons
Sermons – Résumés, programmes, etc. (x-v)
Sermons pour enfants
Sigles
Solo et clavecin
Solo et instrument à clavier
Solo et orgue

Solo et piano
Solo et pianos (2)
Solos et orgue
Solos et piano
Solos et pianos (2)
Sources
Spatiocartes
Spécifications
Spécimens
Spécimens – Types (x-x)
Statistiques
Statistiques de l'état civil
Statistiques démographiques (Modification de l'équivalent anglais)
Statistiques médicales
Statuts
Symboles de foi

T

Tableaux des accords
Tableaux, graphiques, etc.
Tables
Terminologie
Terminologie – Prononciation (x-x)
Textes
Théâtre
Théâtre pour la jeunesse
Toxicologie – Biographies (x-v)
Tracts
Traductions
Traductions allemandes, [françaises, etc.]
Traductions allemandes, [françaises, etc.] – Histoire et critique (v-x)
Traductions interlinéaires
Traductions interlinéaires anglaises, [françaises, etc.]
Traités
Transcriptions phonétiques

V

Versions
Versions anglaises, [allemandes, etc.] parallèles
Vidéos – Catalogues (v-v)

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Vidéos pour allophones
Vidéos pour francophones, [anglophones, etc.]
Vocabulaires et manuels de conversation
Vocabulaires et manuels de conversation français, [italiens, etc.]
Vocabulaires et manuels de conversation pour le clergé, etc.
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel de banque
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel de bibliothèque
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel de l'industrie de l'aménagement paysager
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel de l'industrie informatique
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel de l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel de musée
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel de service du personnel
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel du tourisme
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel du tourisme
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel médical
Vocabulaires et manuels de conversation pour le personnel scolaire
Vocabulaires et manuels de conversation pour les agents de bords
Vocabulaires et manuels de conversation pour les agriculteurs
Vocabulaires et manuels de conversation pour les aidants naturels
Vocabulaires et manuels de conversation pour les avocats
Vocabulaires et manuels de conversation pour les commerçants
Vocabulaires et manuels de conversation pour les comptables
Vocabulaires et manuels de conversation pour les diplomates
Vocabulaires et manuels de conversation pour les employées de maison
Vocabulaires et manuels de conversation pour les gens d'affaires
Vocabulaires et manuels de conversation pour les géologues
Vocabulaires et manuels de conversation pour les gourmets
Vocabulaires et manuels de conversation pour les jardiniers
Vocabulaires et manuels de conversation pour les marins
Vocabulaires et manuels de conversation pour les mathématiciens
Vocabulaires et manuels de conversation pour les météorologistes
Vocabulaires et manuels de conversation pour les militaires
Vocabulaires et manuels de conversation pour les comptables
Vocabulaires et manuels de conversation pour les musiciens musicologues, etc.
Vocabulaires et manuels de conversation pour les ouvriers de la constructions
Vocabulaires et manuels de conversation pour les pêcheurs
Vocabulaires et manuels de conversation pour les pilotes d'aéronefs
Vocabulaires et manuels de conversation pour les policiers
Vocabulaires et manuels de conversation pour les professionnels
Vocabulaires et manuels de conversation pour les secrétaires
Vocabulaires et manuels de conversation pour les spécialistes des animaux
Vocabulaires et manuels de conversation pour les travailleurs du pétrole
Vocabulaires et manuels de conversation pour les travailleurs sociaux
Vues aériennes

ANNEXE B

➤ Liste de vedettes-matière juridiques (non exhaustive)

(dernière mise à jour : 13 sept. 2002)

Abandon d'enfant	Amendes
Abandon de biens	Apostasie
Abandon de famille	Arrestation
Abrogation	Arrestation illégale
Absence et présomption de décès	Arrestation (Mesures policières)
Abus d'influence	Architecture--Contrats
Abus de confiance	Assassinat
Acte conservatoire	Assurance--Polices
Acte criminel	Assurance contre les accidents--Polices
Acte de gouvernement	Assurance de biens--Polices
Acte de malveillance	Assurance de responsabilité civile--Polices
Acte translatif	Assurance-incendie--Polices
Actes administratifs	Assurance-maladie--Fraudes
Actes authentiques	Assurance-propriétaire occupant--Polices
Actes d'accusation	Assurance-vie--Polices
Actes d'administration	Authentification
Actes d'enfant sans vie	Avant-contrats
Actes de baptême	Bailments
Actes de décès	Banques--Pratiques déloyales
Actes de fiducie	Baux
Actes de l'état civil	Baux à construction
Actes de mariage	Baux à usage professionnel
Actes de naissance	Baux adossés
Actes de procédure	Baux commerciaux
Actes de vente	Biens communs
Actes déclaratifs	Biens ecclésiastiques
Actes instrumentaires	Bigamie
Actes juridiques	Blanchiment de l'argent
Actes légitimes ecclésiastiques	Cartes d'identité--Faux
Actes royaux	Censure
Actes sous seing privé	Cessions de biens
Actes unilatéraux	Clauses de non-concurrence
Action paulienne	Communauté de biens
Action récursoire	Compensation
Actions et défenses	Complot
Actions possessoires	Concessions de terres
Actions réelles	Concessions forestières
Adoption--Pratiques déloyales	Concessions minières
Adultère	Conciliation (Divorce)

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Concurrence--Restrictions	Corruption électorale
Concurrence déloyale	Corruption judiciaire
Conduite en état d'ivresse	Corruption policière
Confiscations	Corruption (Politique)
Conflit de décisions judiciaires	Crédit-bail
Conflits d'intérêts	Crédit-bail informatique
Connaissance	Crime organisé
Construction--Contrats	Crimes contre l'environnement
Contrats	Crimes contre l'humanité
Contrats à titres gratuits	Crimes contre la paix
Contrats administratifs	Crimes d'incendie
Contrats agricoles	Crimes de guerre
Contrats aléatoires	Crimes en col blanc
Contrats clés en main	Crimes et délits politiques
Contrats consensuels	Crimes haineux
Contrats d'adhésion	Crimes passionnels
Contrats d'affrètement aérien	Crimes sans victimes
Contrats d'aide financière	Crimes sexuels
Contrats d'apprentissage	Criminalité
Contrats d'artiste	Criminalité informatique
Contrats d'entreprise	Criminalité urbaine
Contrats d'exclusivité	Dation en paiement
Contrats de concubinage	Débiteur et créancier
Contrats de consultation	Décès--Constatation
Contrats de gérance	Délinquance juvénile
Contrats de la défense	Délits de fuite
Contrats de louage	Délits militaires
Contrats de recherche et de développement	Délits religieux
Contrats hypothécaires	Délits ruraux
Contrats immoraux	Demande reconventionnelle
Contrats innomés	Déportation
Contrats informatiques	Dépôt légal
Contrats translatifs de propriété	Déshérence
Contrats types	Détention arbitraire
Contrebande	Diffamation
Contrefaçon	Diffamation envers les morts
Contrôle juridictionnel de l'administration	Dîme
Contrôle juridictionnel des lois	Diocèses
Contumace	Direction des procédures judiciaires
Conventions collectives	Dispenses
Conventions d'indemnisation	Dispenses de bans
Conventions sur le statut des forces	Domaine de la couronne
Copropriété	Domaine public
Corporations	Domicile
Corporations ecclésiastiques	Domicile conjugal
Corruption	Domicile fiscal

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Domage corporel	Extinction des obligations contractuelles
Domages-intérêts	Extorsion
Domages-intérêts liquidés	Extorsion chez les jeunes
Domages-intérêts pour gain manqué	Extradition
Domages-intérêts pour perte de jouissance de vie	Fardeau de la preuve
Domages-intérêts pour perte de revenus	Fausse monnaie
Domages-intérêts punitifs	Faux
Donations	Faux témoignage
Donations à cause de mort	Fidécimmis
Dot	Fiducie
Douaire	Fiducie de famille
Drogues--Trafic	Fiducie entre vifs
Écrivains et éditeurs	Fiducie étrangère
Élections--Contestation	Fiducie explicite
Élections locales	Fiducie judiciaire
Élections municipales	Fiducie sur un droit d'administration
Émeutes	Fiducie testamentaire
Emphythéose	Fiefs
Employeurs--Responsabilité	Filiation
Emprisonnement	Filiation naturelle
Emprisonnement pour non-paiement d'amende	Filiation naturelle et criminalité
Engagement de ne pas troubler l'ordre public	Fonction publique
Enlèvement	Fonds de commerce
Enlèvement d'enfants par les parents	Frais de justice
Enlèvement des mineurs	Fraude
Enregistrement	Fraude bancaire
Enrichissement sans cause	Fraude boursière
Époux	Fraude fiscale
État--Responsabilité	Fraude postale
Equity	Fraude sur Internet
Equity, Procédure en	Gangs
Excès de pouvoir	Garantie
Excès de vitesse	Garantie de titre
Excès, sévices et injures graves (Divorce)	Garantie implicite
Exécuteurs et administrateurs testamentaires	Génocide
Exécutions capitales	Géomètres--Responsabilité professionnelle
Exécutions en effigie	Harcèlement criminel
Exhérédatation	<i>N.B. Harcèlement et Harcèlement sexuel ne sont pas des vedettes juridiques.</i>
Expertises	Hérésie
Expropriation	Homicide
Expulsion des étrangers	Homicide entre conjoints
Extinction des dettes	Homicide excusable
	Homicide involontaire
	Homicide par des jeunes
	Hypothèques

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Hypothèques agricoles	Legs
Hypothèques intégrantes	Legs de charité
Hypothèques maritimes	Lettres d'abolition
Hypothèques sur aéronefs	Lettres de change
Hypothèques sur biens meubles	Lettres de crédit
Immeubles--Vente et transmission	Lettres de patronage
Immunité de la défense	Libération conditionnelle
Impostures	Libération conditionnelle pour mineurs
Incapacités résultant des condamnations pénales	Liberté contractuelle
Inceste	Liberté d'association
Indemnisation	Liberté d'expression
Inexécution	Liberté d'information
Infanticide	Liberté de la presse
Infirmières--Permis, licences, etc.	Liberté de réunion
Infirmières--Responsabilité professionnelle	Liberté de tester
Infirmiers--Permis, licences, etc.	Liberté des mers
Infractions au code de la route	Liberté provisoire
Infractions au droit d'auteur	Liberté religieuse
Infractions contre la personne	Libre circulation des personnes
Infractions contre la propriété	Licences d'exploitation
Infractions contre la sécurité publique	Licences de brevets
Infractions contre les chefs d'État	Licences de débits de boissons
Infractions économiques	Licences de marque
Ingénierie--Contrats	Licences exclusives
Ingénieurs--Responsabilité professionnelle	Louage
Injonctions	Mainlevée
Insaisissabilité	Mainmorte
Inscriptions--Faux	Mandat
Installations électriques--Contrats	Mandat en cas d'inaptitude
Interdiction de grève	Mandats
Interdiction professionnelle	Mariage--Annulation
Jugements	Médecins--Permis, licences, etc.
Jugements criminels	Médecins--Responsabilité professionnelle
Jugements d'expédient	Médiation
Jugements déclaratoires	Médiation environnementale
Jugements étrangers	Médiation familiale
Jugements interlocutoires	Médiation internationale
Jugements par défaut	Médiation pénale
Jugements sommaires	Medicaid--Fraude
Juridiction	Mesures d'exception
Juridiction consulaire	Mesures provisoires
Juridiction gracieuse	Meurtre
Juridiction sur les navires en haute mer	Meurtre multiple
Jury	Meurtres en série
Justice--Administration	Monopoles
	Municipalités

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Municipalités régionales de comté	Pouvoir discrétionnaire des juges
Nationalité	Pouvoir exécutif
Notaires--Responsabilité professionnelle	Pouvoir judiciaire
Novation	Pouvoir législatif
Obligation alimentaire	Pouvoirs exceptionnels
Obligation de garde	Pratiques restrictives en relations industrielles
Obscénité	Préemption
Ombudsman	Prescription extinctive
Ordre public	Preuve admissible
Paielement	Preuve du droit étranger
Parjure	Preuve indirecte
Passeports	Preuve littérale
Passeports--Faux	Preuve matérielle
Peine de mort	Preuve par commune renommée
Peines	Preuve prima facie
Peines d'emprisonnement	Prévarication
Peines discontinues	Prises
Pension alimentaire	Privilèges et immunités
Pension alimentaire pour enfants	Privilèges et immunités diplomatiques
Permis de chasse et de pêche	Privilèges et immunités ecclésiastiques
Permis de conduire	Privilèges et immunités militaires
Permis de conduire--Faux	Privilèges possessoires
Permis de construire	Procédure ...
Perquisitions	Procès
Permis de démolir	Procès (...)
Permis de sortie (Émigration)	Processus judiciaires
Permis de travail	Propagande haineuse
Permis et obligations négociables	Propriétaires et locataires
Permis, licences, etc.	Propriété
Perpetuities	Propriété immobilière
Personnes disparues	Propriété industrielle
Personnes morales	Propriété intellectuelle
Piratage téléphonique	Propriété mobilière
Piraterie aérienne	Quasi-contrats
Plaidoirie	Quittances
Points d'inaptitude (Code de la route)	Reconnaissance d'enfant
Police	Recours collectifs (Procédure civile)
Police--Responsabilité civile	Recours contre l'État
Police, Plaintes contre la	Recours en equity
Pots-de-vin	Recours extraordinaires
Poursuites abusives	Recours post-sentenciels (Procédure pénale)
Poursuites en vertu du RICO	Régimes matrimoniaux
Poursuites judiciaires	Registres de l'état civil
Poursuites sommaires	Registres des baptêmes
Poursuivants privés	
Pouvoir discrétionnaire de la police	

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Registres des décès
Registres des divorces
Registres des mariages
Registres des naissances
Registres des naturalisations
Règlement de conflits
Remise de dettes
Réintégrandes
Renonciation à une succession
Repos dominical
Responsabilité administrative
Responsabilité civile
Responsabilité des constructeurs
Responsabilité du fait des animaux
Responsabilité du fait des immeubles
Responsabilité du fait des produits
Responsabilité limitée
Responsabilité pénale
Responsabilité pour accidents ...
Responsabilité pour dommages ...
Responsabilité professionnelle
Responsabilité sans faute
Sabotage
Saisie-arrêt
Saisie-exécution
Sécession
Secteurs public et para-public
Sédition
Séparation de biens
Séparation de corps
Séparation des patrimoines
Séparation des pouvoirs
Serments
Servitudes
Servitudes ...
Sociétés de fait
Sociétés de personnes
Souveraineté
Subrogation
Successions en déshérence
Successions et héritages
Successions vacantes
Téléphone--Pratiques déloyales
Tentative de meurtre
Témoins
Terres publiques

Testaments
Titres de propriété
Torture
Trahison
Transporteurs
Travail--Accidents--Indemnisation
Trespass
Tutelle et curatelle
Vente aux enchères
Vente conditionnelle
Visas
Viol
Voies d'exécution
Voies de droit
Voies de recours
Vol avec effraction
Vol dans les musées
Vol dans les voitures
Vol de banque
Vol de train
Vol qualifié
Vol simple

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Index

A

Agglomération de : f. 43, 91
Arrondissements : f. 44-45
Art vs Arts : f. 73-74
Avant-projets de loi : f. 79
Avant-propos : f. 7

B

Banlieue de : f. 91
Banques de données : f. 86
Bases de données : f. 86

C

Codage MARC
- Notices d'autorité : f. 12-15
Codes juridiques : f. 78
Comédies musicales : f. 91
Commissions parlementaires : f. 78-80
Conformité des noms de lieux : f. 48-49
Création de vedettes : f. 86-91
Crédits budgétaires et dépenses
- Dates ajoutées : f. 58-59

D

Dates : f. 50-60
Didacticiels : f. 87
Districts : f. 44-45
Documents de consultation
- Commissions parlementaires :
f. 80
Documents juridiques : f. 77-82
Droit vs Droits : f. 71-73

E

Élection vs Élections
- Dates ajoutées : f. 57-58
Émissions de radio : f. 91
Émissions de télévision : f. 91
Entités géographiques : f. 38-50

Entités géographiques localisées dans deux
pays : f. 39-40
Entités géographiques localisées dans plus
de deux pays : f. 40
Entités géographiques localisées dans un
pays : f. 40
États, pays, provinces : f. 38-39

F

Films cinématographiques : f. 91
Fusion des autorités : f. 93

H

Histoire (Partage)
- Dates ajoutées : f. 59-60
Homonymes de lieux : f. 46-47

I

Index
- PortFolio : f. 83-85
Introduction à l'indexation : f. 8-11

L

Langages de programmation : f. 86
Law and legislation
- Traduction : f. 78
Logiciels : f. 87, 91
Lois particulières : f. 78

M

MARC *Voir* Codage MARC
Mémoires : f. 81-82
Mise à jour des vedettes : f. 92
Municipalités : f. 42-43

N

New York (N.Y.) : f. 44

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

- Nombre de vedettes : f. 9
Notices analytiques : f. 66-69
Notices d'autorité
- Codage MARC : f. 12-15
- Composition : f. 12-15
- Fusion : f. 93
- Importance : f. 9-10
Nouvelles, romans, etc. : f. 64
- O
- Organisation internationale vs
Organisations internationales : f. 76
Ouvrages collectifs : f. 66-69
Ouvrages de fiction : f. 64-65
Ouvrages juridiques *Voir Documents*
juridiques
- P
- Parcs : f. 45-46
Pays, provinces, États : f. 38-39
Pertinence du contenu : f. 9
Pièces de théâtre : f. 91
Pluriel vs singulier : f. 70-76
Poésie : f. 64
Ponts : f. 45-46
PortFolio
- Index : f. 83-85
- Recherche : f. 83-85
Prix : f. 87
Progiciels : f. 87
Projets de lois : f. 79-80
Provinces, États, pays : f. 38-39
- Q
- Quartiers : f. 44-45
- R
- Recensement
- Dates ajoutées : f. 59
Recherche dans PortFolio : f. 83-85
Région, de : f. 91
Régions administratives vs régions: f. 40-42
- Répertoire de vedettes-matière : f. 8
Réseaux d'ordinateurs : f. 86
Romans, nouvelles, etc. : f. 64
Routes : f. 45-46
- S
- Science vs sciences : f. 70
Secteurs : f. 44-45
Singulier vs pluriel : f. 70-76
Sites Web : f. 91
Spécificité des vedettes : f. 9
Spectacles : f. 91
Statistique vs statistiques : f. 74-75
Subdivisions : f. 16-63
Subdivisions affranchies : f. 28-31
Subdivisions chronologiques : f. 50-60
Subdivisions de forme : 60-63 + Annexe A
Subdivisions de lieu *Voir* Subdivisions
géographiques
Subdivisions de sujet : f. 16-31
Subdivisions géographiques : f. 31-50
Subdivisions « suivie si nécessaire d'un
nom de lieu » : f. 33-35
Subject cataloging manual : f. 9
Systèmes d'information : f. 86
- T
- Théâtre : f. 64-65
Voir aussi Pièces de théâtre
Transport vs Transports : f. 70-71
- V
- Vedettes
- Création : f. 86-91
- Mise à jour : f. 92
- Nombre : f. 9
- Spécificité : f. 9
Vedettes comportant un qualificatif
variable : f. 88-90
Vedettes formées d'expressions
prédéterminées : f. 87-88
Vedettes inutiles : f. 10-11
Vedettes juridiques : f. 81-82 + Annexe B
-

Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval

Vedettes-matière *Voir* Vedettes
Vedettes modèles : f. 30
Vedettes non juridiques : f. 77-80
Vedettes pouvant se subdiviser
géographiquement : f. 31-49
Vedettes québécoises : f. 49-50
Villes : f. 42-43
W

Washington (D.C.) : f. 43

Z

Zones fixes : f. 12-13
Zones variables : f. 14-15

Références

➤ Bibliographie

Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité : comprenant les lignes directrices pour l'indication du contenu. Éd. 1999. Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada; Washington, D.C. : Library of Congress, Cataloging Distribution Service, 1999-

LIBRARY OF CONGRESS. CATALOGING POLICY AND SUPPORT OFFICE.
Subject cataloging manual : subject headings. 5th ed. Washington, D.C. : Library of Congress, Cataloging Distribution Service, 1996-

➤ Webographie

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE.
RAMEAU (Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié).
<http://rameau.bnf.fr>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA.
<http://www.nlc-bnc.ca>

BiblioMondo
PortFolio 5 : module catalogue : guide de l'utilisateur
http://172.27.6.2:4313/portfolio/fr/indexcat_fr.pdf

Going to the usage of LCSH free-floating form subdivisions.
http://www.itcompany.com/inforetriever/form_subdivisions_list.htm

LIBRARY OF CONGRESS. CATALOGING POLICY AND SUPPORT OFFICE.
<http://www.loc.gov/catdir/cpso>

Library of Congress--Network Development and MARC Standards Office
MARC Standards
<http://www.loc.gov/marc/>

UNIVERSITÉ LAVAL. BIBLIOTHÈQUE.
Répertoire de vedettes-matière [en ligne].